

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

PROCES-VERBAL

SEANCE N°5

L'an deux mille vingt , le quinze septembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 4 septembre 2020 .

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants

Présents ce jour : 70 Procurations : 9

Étaient présents :

M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , Mme BARBIER Françoise , M. BETOULE Christophe , M. BODIOU Henri , Mme BOIRON Bénédicte , M. BOURIOT François , Mme BRAS-DENIS Annie , Mme BRIDET Catherine , M. CAMUS Sylvain , M. COCADIN Romuald , M. COENT André , M. COLIN Guillaume , Mme CORVISIER Bernadette , Mme DANGUY-DES-DESERTS Rosine , M. DELISLE Hervé , M. DROUMAGUET Jean , M. EGAULT Gervais , M. GARZUEL Alain , M. GUELOU Hervé , M. HENRY Serge , M. HOUSSAIS Pierre , Mme LE DILAVREC Nathalie (suppléante de M. HOUZET Olivier), Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. KERGOAT Yann , M. KERVAON Patrice , M. LATIMIER Hervé , M. LE BIHAN Paul , Mme LE BOULANGER Danielle (suppléante de M. LE BRAS Jean-François), M. LE CREURER Eric , M. LE GALL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , Mme LE MEN Françoise , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE QUEMENER Michel , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LEON Erven , M. L'HEREEC Patrick , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARTIN Xavier , M. MEHEUST Christian , M. NICOLAS Gildas , M. NEDELLEC Yves , Mme NICOLAS Sonya , Mme NIHOUARN Françoise , M. OFFRET Maurice , M. PARANTHOEN Henri , M. PHILIPPE Joël , M. PIOLOT René , Mme PIRIOU Karine , M. PONCHON François , Mme PONTAILLER Catherine , M. POUGNARD Xavier , M. PRIGENT François , Mme PRUD'HOMM Denise , M. QUENIAT Jean-Claude , M. QUILIN Gérard , M. RANNOU Laurent , M. ROBERT Eric , M. ROBIN Jacques , M. ROUSSELOT Pierrick , M. SALIOU Jean-François , M. SEUREAU Cédric , M. STEPHAN Alain , Mme SAUVEE Julie (suppléante de M. STEUNOU Philippe), M. THEBAULT Christophe , Mme TURPIN Sylvie

Procurations :

Mme COADIC Marie-Laure à M. COLIN Guillaume, Mme CRAVEC Sylvie à M. EGAULT Gervais, Mme GOURHANT Brigitte à M. NICOLAS Gildas, Mme KERRAIN Tréfina à M. LATIMIER Hervé, M. LE HOUEROU Gilbert à Mme LOGNONÉ Jamila, M. MAINAGE Jacques à Mme BOIRON Bénédicte, M. MERRER Louis à M. OFFRET Maurice, Mme PRIGENT Brigitte à M. JEFFROY Christian, M. TERRIEN Pierre à Mme NIHOUARN Françoise

Étaient absents excusés :

M. CALLAC Jean-Yves, M. CORNEC Gaël, M. EVEN Michel, M. MAHE Loïc, Mme PIEDALLU Anne-Françoise, M. ROGARD Didier

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. COCADIN Romuald, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. COCADIN Romuald, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Assistaient

Monsieur Jean-Jacques MONFORT
Madame Claudie GUEGAN
Madame Julie BALLU
Monsieur Mickaël THOMAS
Monsieur Frédéric LE MAZEAU
Monsieur Hervé GAUTHIER
Monsieur Laurent BUSELLI
Madame Morgane SALAÜN
Madame Sylvia DUVAL

Directeur général des services
Directrice générale adjointe
Directrice générale adjointe
Directeur des services techniques
Directeur des finances et de la prospective
Directeur des politiques territoriales et contractuelles
Directeur de la construction
Directrice des affaires générales
Responsable du service des assemblées

Michèle GUEHENNEUC

Trésorière Principale de Lannion

Le quorum étant atteint,
Monsieur Le Président, déclare la séance ouverte.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que deux questions ont été déposées par Alain STEPHAN, Conseiller Communautaire de Pleumeur-Bodou et qu'elles seront préalablement vues en commission avant d'être traitées en Conseil.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, présente également Madame Michèle GUEHENNEUC, nouvelle trésorière et lui souhaite la bienvenue.

Monsieur le président informe l'Assemblée des délibérations prises lors du Bureau Exécutif du :

1^{er} septembre 2020.

DELIBERATION		VOTE DU BE
1	Versement d'une indemnité de stage à Madame Nolwenn AUBERT	UNANIMITE
2	Versement d'une indemnité de stage à Monsieur Lubin PICARD	UNANIMITE
3	Versement d'une indemnité de stage à Madame Émilie LE SAINT	UNANIMITE
4	Versement d'une indemnité de stage à Madame Maëlle HERBRETEAU	UNANIMITE
5	Versement d'une indemnité de stage à Madame Nikita ALEDON	UNANIMITE
6	Accord cadre à bons de commande relatif aux travaux du patrimoine immobilier de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
7	Accord-cadre à bons de commande : Collecte des déchets sur les déchèteries de Lannion-Trégor Communauté	UNANIMITE
8	Accord cadre à bons de commande pour l'exploitation de services de transport publics collectifs réguliers et transports scolaires de Lannion <> Côte de granit rose Lignes péri-urbaines « D » et « E »	UNANIMITE
9	Accord cadre relatif aux prestations de ménage et de vitrerie - Lot n°2 : Prestations ponctuelles de ménage (après travaux, changement de locataires, enlèvement tags, suite sinistre, nettoyage bardages...)	UNANIMITE
10	Demandes de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 "complémentaire"	UNANIMITE
11	Projet de réalisation d'un schéma directeur pour l'aménagement du quai Guézennec à Tréguier et études pour l'aménagement d'une cale d'accostage et de mise à l'eau : demande de subvention au titre de la politique sectorielle du Département des Côtes d'Armor	UNANIMITE
12	Espace d'activités de Kerbiquet à Cavan : vente de terrain à la SCI FELIZ	UNANIMITE
13	Espace d'activités de Pégase V à Lannion : vente de terrain à l'association AGC Côtes d'Armor	UNANIMITE
14	Office de Tourisme Communautaire : Règlement de désignation des membres du Collège 2	UNANIMITE
15	Demandes de fonds de concours pour la voirie	UNANIMITE

16	Demande de fonds de concours de la commune de Louannec pour la réalisation d'une voie douce	UNANIMITE
17	Chaufferie bois et réseau de chaleur de Loguivy-Plougras : demande de subvention et dépôt de la demande de permis de construire	UNANIMITE
18	Demande de fonds de concours pour la signalétique bilingue français-breton	UNANIMITE
19	Convention de Projet Urbain Partenarial entre LTC, la ville de Lannion et la société Nexity IR Programmes Bretagne	UNANIMITE

→ Le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises lors du Bureau Exécutif du 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le président informe le Conseil Communautaire des décisions qu'il a prises conformément à la délégation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020.

N° d'ordre	DATE	SERVICE	REFERENT ADMINISTRATIF	OBJET
2020				
20-526	24/07/2020	Economie	L.Marchais	Commodat - Association UN VILLAGE GAULOIS POUR L'AFRIQUE
20-527	16/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Monsieur et Madame LE DISSEZ
20-528	16/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame Pierrette LE GALL
20-529	17/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention pour l'amélioration thermique des logements à Madame Joana DANIELLOU
20-530	17/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à Madame AUBREE Béatrice
20-531	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à Madame CAMBRIL Eléonore
20-532	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une aide à l'accession sociale à la propriété à Madame MORCELL Typhaine et Monsieur MARTIN Maxime
20-533	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à DUFEUILLE Elisa
20-534	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à FICAMOS Jean-Yves

20-535	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à GARION Simone
20-536	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à JACOB Guillaume
20-537	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE CALVEZ Nathalie
20-538	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE PENVEN Cyrille
20-539	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE TIEC Damien
20-540	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LOSQUIN Nicole
20-541	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à MEUROU Marie-Louise
20-542	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à MEUROU Fabien
20-543	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à RALON Jean Yves
20-544	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à RIOU Jeannine
20-545	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à ROGER Rémy
20-546	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à LE GOFF Yann
20-547	21/07/2020	Habitat	C.LE DRÛ	Arrêté portant attribution d'une subvention d'aide à l'amélioration de l'habitat à KERMOAL Anne et LE COUSTER William
20-548	27/07/2020	Finances	I.VASLET	Arrêté portant réalisation de 2 emprunts à taux fixe sur les budgets Immobilier Industriel et Locatif et Assainissement Collectif d'un montant total de 1 392 615,85 €, auprès de la Banque Postale
20-549	28/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant de transfert n°1 - Marché 19028 - Construction d'une microcrèche Quemperven

20-550	15/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché de travaux Station carburant sur Ponton renforcé au Port de Lézardrieux n°20094 - Lesnier et Bernard pour 61 000 € HT
20-551	15/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Aménagement maritime - extension du Port de Lézardrieux n°20039 - Charier/Metallu pour 1 698 755,00 € HT
20-552	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 2 au marché 18217 - Rénovation énergétique de l'IUT - Lot1 - Gros œuvre
20-553	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 1 au marché 18219 - Rénovation énergétique de l'IUT - Lot3 - Charpente bois
20-554	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 2 au marché 18220 - Rénovation énergétique de l'IUT - Lot4 - Etanchéité
20-555	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 2 au marché 18222 - Rénovation énergétique de l'IUT - Lot6 - Menuiseries ext PVC/Alu
20-556	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant 2 au marché 18223 - Rénovation énergétique de l'IUT - Lot7 - Ventilation / Chauffage
20-557	28/07/2020	Finances	I.VASLET	Arrêté portant réalisation d'un emprunt à taux fixe sur le budget principal d'un montant de 1 497 370 €, auprès d'Arkéa
20-558	16/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 au marché 19029 - Travaux relatifs à la construction d'une micro crèche à Quemperven - Lot9 - Electricité CFO-CFA
20-559	07/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°3 au marché 18248 - Port de Lézardrieux
20-560	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché de construction d'un bâtiment industriel et tertiaire, ZA de Pégase, rue Ampère, Lannion - Lot 13 Nettoyage
20-561	29/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant n°1 au marché 19109 - Groupement de commandes - Accord cadre a bons de commande - acquisition et maintenance d'équipements bureautiques - Lot1 : Parc bureautique
20-562	31/07/2020	Finances	I.VASLET	Arrêté portant réalisation d'un emprunt à taux fixe sur le budget principal d'un montant de 1 242 366,78 €, auprès d'Arkéa
20-563	19/08/2020	Finances	I.VASLET	Arrêté portant réalisation d'un emprunt à taux fixe sur le budget principal d'un montant de 2 850 000 €, auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne - Pays de Loire
20-564	16/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant N°1 au marché 18108- Construction d'une chaufferie pour l'asservissement de bâtiments à Lannion Rue Monge Lot 1

20-565	16/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant N°1 au marché 18109- Construction d'une chaufferie pour l'asservissement de bâtiments à Lannion Rue Monge Lot 2
20-566	16/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant N°1 au marché 18110- Construction d'une chaufferie pour l'asservissement de bâtiments à Lannion Rue Monge Lot 3
20-567	16/06/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Avenant N°1 au marché 18112- Construction d'une chaufferie pour l'asservissement de bâtiments à Lannion Rue Monge Lot 5
20-568	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20065 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 1 VRD
20-569	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20066 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 2 Gros Œuvre
20-570	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20067 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 3 Charpente métallique
20-571	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20068 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 4 Couverture - Etanchéité - Bardage
20-572	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20069 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 5 Serrurerie
20-573	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20070 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 6 Menuiseries Aluminium
20-574	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20071 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 7 Portes industrielles - Equipements de quais
20-575	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20072 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 8 Panneaux - Portes Isothermes - Plafonds - Cloisons légères
20-576	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20073 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 9 Carrelage - Faïence
20-577	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20074 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 10 Revêtements de sols spéciaux - Résines
20-578	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20075 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 11 Peinture
20-579	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20076 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 12 Réfrigération industrielle
20-580	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20077 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 13 Plomberie industrielle

20-581	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20078 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 14 Electricité CFO - CFA
20-582	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20079 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 15 Ventilation industrielle - CVC
20-583	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20080 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 16 Manutention aérienne
20-584	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20081 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 17 Matériels d'abattage
20-585	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20082 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 18 Matériel Triperie Boyauderie
20-586	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20083 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 19 Transports sous-produits
20-587	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20084 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 20 Petits outillages
20-588	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20085 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 21 Matériels spécialisés inox hygiène
20-589	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20086 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 22 Serrurerie des étables
20-590	22/07/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20087 -Travaux de construction d'un abattoir communautaire - Lot 23 Pesage
20-591	05/08/2020	commande publique	Laurence Kertudo	Marché 20201 de Maîtrise d'œuvre pour la chaufferie de Loguivy Plougras
20-592	24/08/2020	Economie	L. Marchais	Bail d'immeuble - Association AUTOUR DU LOTUS
20-593	24/08/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°1 au bail dérogatoire - Monsieur Pierre BEAUGENDRE
20-594	29/07/2020	commande publique	Laurence Kerudo	Gymnase Le Dantec - avenant au marché de travaux Lot 1 marché 18194
20-595	29/07/2020	commande publique	Laurence Kerudo	Gymnase Le Dantec - avenant au marché de travaux Lot 2 marché 18195
20-596	29/07/2020	commande publique	Laurence Kerudo	Gymnase Le Dantec - avenant au marché de travaux Lot 15 marché 18208
20-597	29/07/2020	commande publique	Laurence Kerudo	Gymnase Le Dantec - avenant au marché de travaux Lot 7 marché 18200
20-598	25/08/2020	Economie	L.Marchais	Bail dérogatoire - ODYCEA
20-599	26/08/2020	Economie	L.Marchais	Bail professionnel - Monsieur Yann LOISY
20-600	26/08/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°1 au Bail professionnel - Madame Lucie LE QUEC
20-601	26/08/2020	Economie	L.Marchais	Avenant n°1 au Bail professionnel - Madame Clémence DUPAGNY

20-602	31/08/2020	Economie	L.Marchais	Bail d'immeuble - COMITE 22 LIGUE CONTRE LE CANCER
20-603	31/08/2020	Economie	L.Marchais	Bail professionnel - Madame Jennifer ROCHER

- Le Conseil Communautaire prend acte des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les procès-verbaux des Conseils Communautaires des 16 et 23 juillet 2020

- Approbation de l'Assemblée et signature des Procès-Verbaux

Ordre du jour du Conseil Communautaire

LISTE DES QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR.....	10
1 - Organisation des commissions de travail communautaires.....	10
2 - Attributions au CIAS : centre de santé de Pleumeur-Gautier.....	11
3 - Election des représentants à la commission spéciale de l'Entente Intercommunautaire entre Brest Métropole, Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté.....	12
4 - Election des représentants à l'entente intercommunautaire entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération.....	14
5 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.....	16
6 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets (SMITRED) Ouest Armor.....	18
7 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte du Planétarium.....	21
8 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.....	23
9 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte de Kerloazec.....	24
10 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte de Traou Long - Goas Koll.....	27
11 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte de Kerjaulez.....	29
12 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).....	31
13 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit.....	33
14 - VIGIPOL : modification des statuts, adhésion et désignation de représentants	35
15 - Désignation des délégués aux autres organismes extérieurs.....	37
16 - Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays - Comité unique de programmation (CUP) : désignation des représentants du collège public.....	42
17 - DLAL FEAMP : Désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté au sein de la Commission Mer et Littoral (CML).....	46
18 - Commission Consultative des Services Publics Locaux : composition.....	47
19 - Conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement.....	48
20 - Droit à la formation des élus.....	58

Liste des questions à l'ordre du jour

1 - Organisation des commissions de travail communautaires

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** La Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1 ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 17 Octobre 2019, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral, en date du 10 Décembre 2019 portant approbation des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'installation du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 ;

CONSIDERANT qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées des commissions permanentes ou temporaires ayant un rôle consultatif ;

CONSIDERANT qu'il est proposé la structuration en 8 commissions de travail communautaires dont les règles de fonctionnement seront définies dans le règlement intérieur et dans le Pacte de Gouvernance de la Communauté d'agglomération ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER la mise en place des 8 commissions de travail se déclinant de la façon suivante :

COMMISSION N°1	Affaires générales (administration générale, ressources humaines, finances et perspectives financières, développement local et animation territoriale, coopération décentralisée, égalité Femmes-Hommes, Espace France Services et Maisons de Services au Public - MSAP)
COMMISSION N°2	Économie (développement économique, emploi, enseignement supérieur, recherche, innovation, numérique, formation professionnelle, commerce, artisanat, économie maritime, économie touristique économie agricole, économie sociale et solidaire)

COMMISSION N°3	Services à la population (eau et assainissement, eaux pluviales urbaines, déchets ménagers, voirie)
COMMISSION N°4	Mobilités et Energie (mobilités, énergie, énergies renouvelables) <i>Plan de mobilité, PCAET.</i>
COMMISSION N°5	Environnement, Climat (Bassins Versants, SAGE, GEMAPI, espaces naturels, transition agro-écologique) <i>Plan de mobilité / PCAET / PLUiH</i>
COMMISSION N°6	Culture, Patrimoine et Equipements sportifs (culture, patrimoine, évènements culturels, équipements sportifs, culture bretonne, culture scientifique)
COMMISSION N°7	Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat (aménagement du territoire, urbanisme, planification, habitat, logement social, revitalisation des centres villes et centres bourgs) <i>PLUiH.</i>
COMMISSION N°8	Pays du Trégor, prospectives (Pays du Trégor, politiques contractuelles, politiques territoriales, prospectives)

2 - Attributions au CIAS : centre de santé de Pleumeur-Gautier

Rapporteur : André COENT

- VU** L'arrêté préfectoral en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 02 janvier 2014 portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et attribution de compétences ;
- VU** Les délibérations du Conseil Communautaire en date du 05 janvier 2015, du 03 janvier 2017, du 31 janvier 2017, du 06 novembre 2018 et du 05 novembre 2019, portant attribution de nouvelles compétences au CIAS ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant modification de l'intérêt communautaire incluant notamment :
- le Centre de Santé de Pleumeur-Gautier ;
- CONSIDERANT** Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°3 « Vivre solidaires » ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

CONFIER Au Centre Intercommunal d'Action Sociale avec effet au 01/10/2020 la gestion du Centre de Santé de Pleumeur-Gautier.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ *Arrivée de Jean-Yves CALLAC*

3 - Election des représentants à la commission spéciale de l'Entente Intercommunautaire entre Brest Métropole, Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection de délégués communautaires pour siéger au sein de la commission spéciale de l'Entente Intercommunautaire entre Brest Métropole, Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER De 3 membres délégués de Lannion-Trégor Communauté, dont le
à Président, au sein de la commission spéciale de l'entente
L'ELECTION intercommunautaire ;

Entente Brest Métropole / LTC / Morlaix Communauté		
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
2	Erven LEON	Perros-Guirec
3	Annie BRAS-DENIS	Plouaret

DESIGNER Un membre associé, comme suit : **Cédric SEUREAU**.

AUTORISER Monsieur le Président à désigner les 4 membres de chaque commission thématique associée.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE

Brest Métropole / Morlaix Communauté / Lannion-Trégor Communauté

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des délégués amenés à siéger au sein de la commission spéciale de l'entente

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 68 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

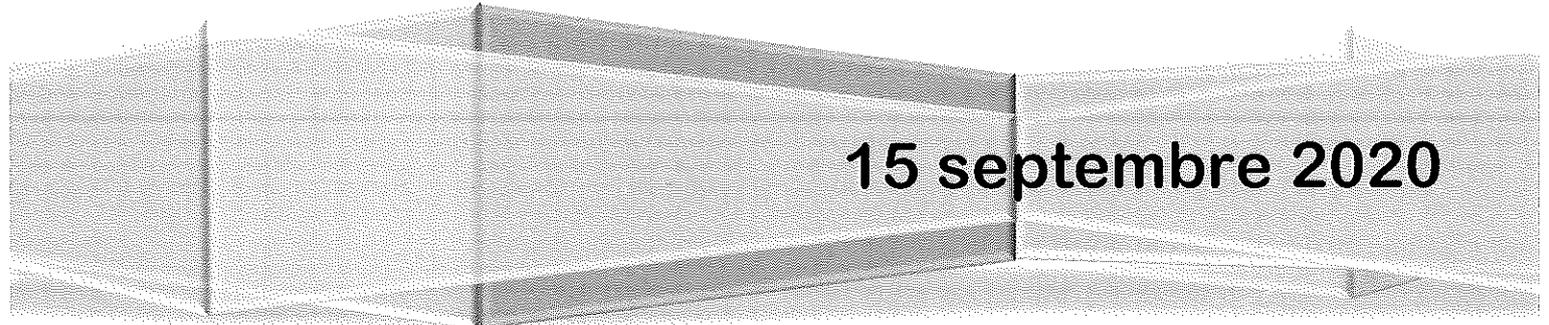
L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des délégués amenés à siéger au sein de la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire l'entente entre Brest Métropole, Morlaix Communauté et Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection de délégués communautaires pour siéger au sein de la commission spéciale de l'Entente Intercommunautaire entre Brest Métropole, Lannion-Trégor Communauté et Morlaix Communauté ;



15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT			X
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PIOLOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **3 membres, dont de droit le Président de Lannion-Trégor Communauté**, désignés au scrutin secret, pour siéger à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire de l'entente intercommunautaire entre Brest Métropole, Lannion-Trégor communauté et Morlaix Communauté.

Entente BM/LTC/Morlaix Communauté (3T)		
1	Joël LE JEUNE (de droit)	TREDREZ-LOCQUEMEAU
2	Erven LEON	PERROS-GUIREC
3	Annie BRAS-DENIS	PLOUARET

ELECTION de 3 membres à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **3 membres, dont de droit le Président de Lannion-Trégor Communauté**, désignés au scrutin secret, pour siéger à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire de l'entente intercommunautaire entre Brest Métropole, Lannion-Trégor communauté et Morlaix Communauté.

Entente BM/LTC/Morlaix Communauté (3T)		
1	Joël LE JEUNE (de droit)	TREDREZ-LOCQUEMEAU
2	Erven LEON	PERROS-GUIREC
3	Annie BRAS-DENIS	PLOUARET

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire de l'entente intercommunautaire entre Brest Métropole, Lannion-Trégor communauté et Morlaix Communauté.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020



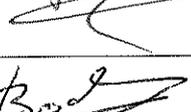
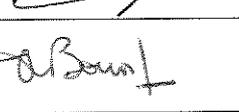
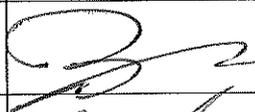
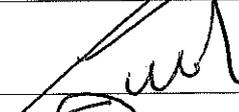
Le Président
Joël LE JEUNE

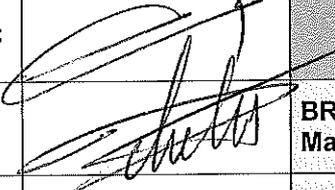
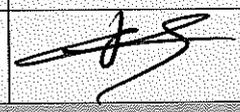
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 3 DELEGUES TITULAIRES DE LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE A L'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE BREST METROPOLE, MORLAIX
COMMUNAUTE ET LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

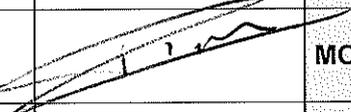
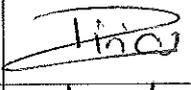
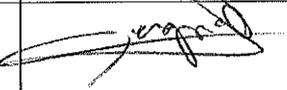
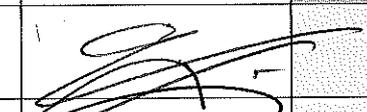
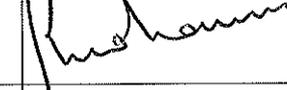
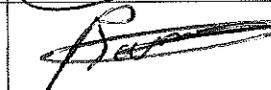
SIGNATURES

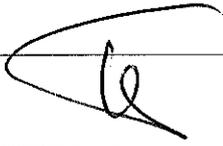
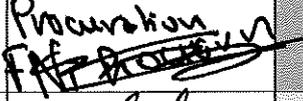
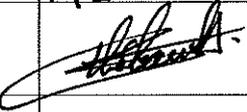
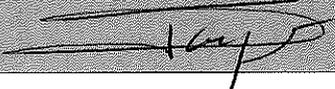
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROQUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		→ LE BOULANGER Danielle	<i>S. Boulang</i>
LE CREURER	Eric	COATASCORN	<i>[Signature]</i>	FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC	<i>Tregnow</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	<i>[Signature]</i>	LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY	<i>[Signature]</i>	PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	<i>[Signature]</i>	GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	<i>[Signature]</i>	HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	<i>[Signature]</i>		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	<i>[Signature]</i>	JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>Tregnow</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	<i>[Signature]</i>		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	<i>[Signature]</i>	LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION	<i>[Signature]</i>		
MERRER	Louis	BERHET	<i>[Signature]</i>	BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Sonya	LANNION	<i>S. Nicolas</i>		

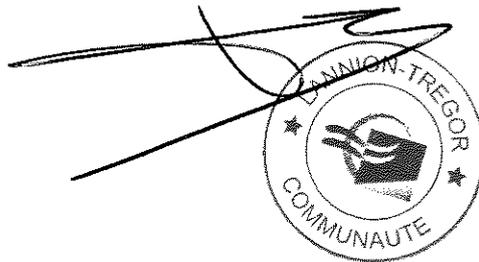
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU	<i>Procuration</i> 		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



**4 - Election des représentants à l'entente intercommunautaire
entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol
Agglomération**

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5221-1 et L.5221-2 ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection de délégués communautaires pour siéger au sein de la commission spéciale de l'Entente Intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER De 3 membres délégués de Lannion-Trégor Communauté, dont de droit le
à Président, au sein de la commission spéciale de l'entente
L'ELECTION intercommunautaire entre GPA et LTC ;

Entente Guingamp-Paimpol Agglomération / Lannion-Trégor Communauté		
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
2	Erven LEON	Perros-Guirec
3	Annie BRAS-DENIS	Plouaret

DESIGNER Un membre associé, comme suit : **Gervais EGAULT.**

AUTORISER Le Président à désigner les membres de chaque commission thématique associée.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le procès-Verbal d'élection.

ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE

Guingamp-Paimpol Agglomération / Lannion-Trégor Communauté

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des délégués amenés à siéger au sein de la commission spéciale de l'entente

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 68 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

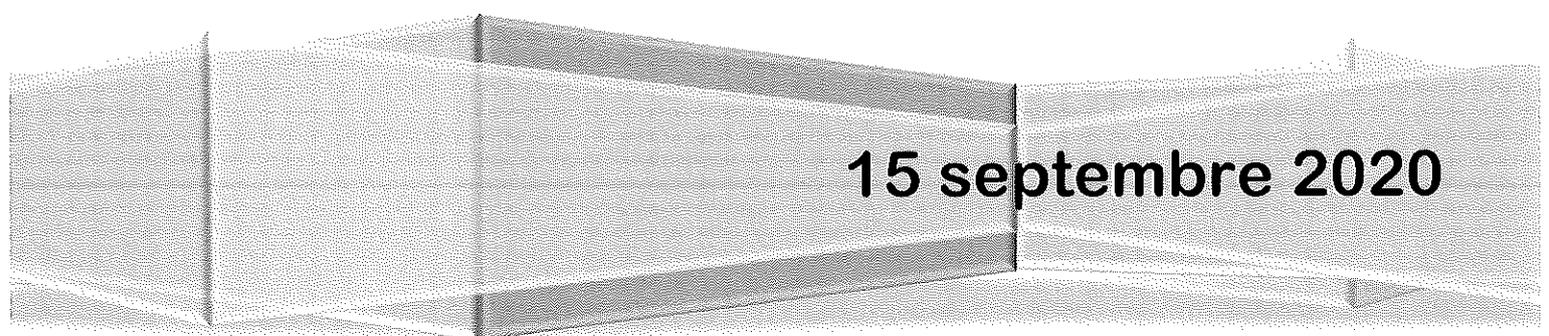
L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des délégués amenés à siéger au sein de la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire de l'entente entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5221-1 et L.5221-2 ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de procéder à l'élection de délégués communautaires pour siéger au sein de la commission spéciale de l'Entente Intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté ;



15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT			X
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOUARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **3 membres, dont de droit le Président de Lannion-Trégor Communauté**, désignés au scrutin secret, pour siéger à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire de l'entente intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor communauté.

Entente GPA/LTC (3T)		
1	Joël LE JEUNE (de droit)	TREDREZ-LOCQUEMEAU
2	Erven LEON	PERROS-GUIREC
3	Annie BRAS-DENIS	PLOUARET

ELECTION
de 3 membres à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **3 membres, dont de droit le Président de Lannion-Trégor Communauté**, désignés au scrutin secret, pour siéger à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire de l'entente intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor communauté.

Entente GPA/LTC (3T)		
1	Joël LE JEUNE (de droit)	TREDREZ-LOCQUEMEAU
2	Erven LEON	PERROS-GUIREC
3	Annie BRAS-DENIS	PLOUARET

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger à la commission spéciale composant la conférence intercommunautaire de l'entente intercommunautaire entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor communauté.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020



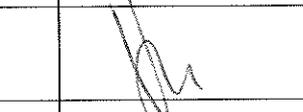
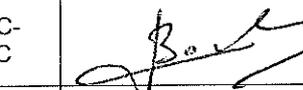
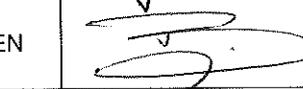
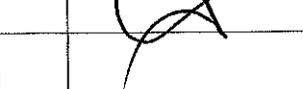
Le Président,
Joël LE JEUNE

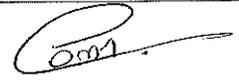
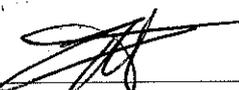
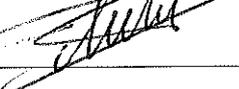
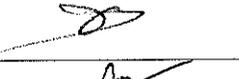
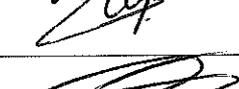
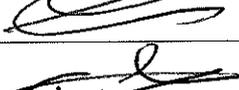
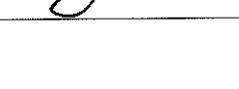
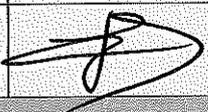
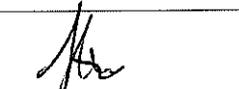
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 3 DELEGUES TITULAIRES DE LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE A L'ENTENTE INTERCOMMUNAUTAIRE ENTRE GUINGAMP-PAIMPOL
AGGLOMERATION ET LANNION-TREGOR COMMUNAUTE**

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

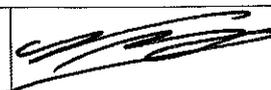
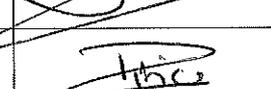
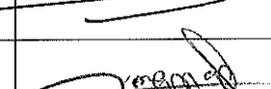
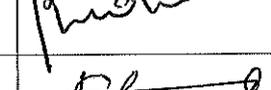
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	<i>J. Boulangier</i>
LE CREURER	Eric	COATASCORN	<i>[Signature]</i>	FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS	<i>[Signature]</i>	RUBEUS Saïg	
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC	<i>Tregouere</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	<i>[Signature]</i>	LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY	<i>[Signature]</i>	PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	<i>[Signature]</i>	GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	<i>[Signature]</i>	HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	<i>[Signature]</i>		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	<i>[Signature]</i>	JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>Tregouere</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	<i>[Signature]</i>		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	<i>[Signature]</i>	LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION	<i>[Signature]</i>		
MERRER	Louis	BERHET	<i>[Signature]</i>	BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Sonya	LANNION	<i>[Signature]</i>		

NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

➤ *Arrivée de Michel EVEN*

**5 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au
Syndicat Mixte Mégalis Bretagne**

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs à l'élection des représentants d'un EPCI au sein des syndicats mixtes ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 03 janvier 2017 portant adhésion aux syndicats mixtes au titre des compétences obligatoires et optionnelles ;

VU Les statuts du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au sein du collège EPCI du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 2 abstentions)

**Alain STEPHAN
Yves NEDELLEC**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 2 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants représentant
à Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège EPCI du
L'ELECTION Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

Syndicat Mixte Mégalis Bretagne				
	Titulaires		Suppléants	
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
2	Cédric SEUREAU	Lannion	Serge HENRY	Troguéry

PRECISER Que la prise de fonction de ces délégués prendra effet lors de la première réunion du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le procès-Verbal d'élection.

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des délégués communautaires amenés à siéger au comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs à l'élection des représentants d'un EPCI au sein des syndicats mixtes ;
- VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 03 janvier 2017 portant adhésion aux syndicats mixtes au titre des compétences obligatoires et optionnelles ;
- VU Les statuts du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au sein du collège EPCI du Syndicat Mixte Mégalis Bretagne ;

15 septembre 2020

Etaients présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **2 membres titulaires et de 2 membres suppléants de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

Syndicat Mixte MEGALIS BRETAGNE (2T + 2S)					
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau	1	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
2	Cédric SEUREAU	Lannion	2	Serge HENRY	Troguéry

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **2 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

Syndicat Mixte MEGALIS BRETAGNE (2T)		
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
2	Cédric SEUREAU	Lannion

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **2 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

Syndicat Mixte MEGALIS BRETAGNE (2S)		
1	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier
2	Serge HENRY	Troguéry

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020

Le Président,
Joël LE JEUNE

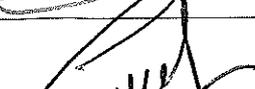
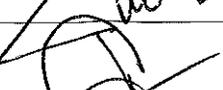


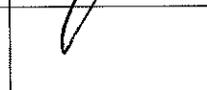
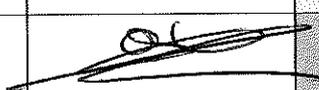
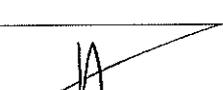
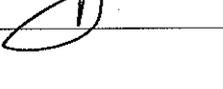
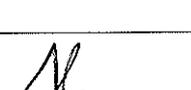
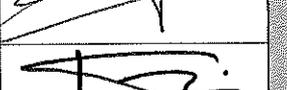
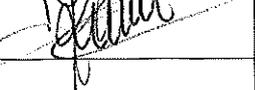
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 2 DELEGUES TITULAIRES ET DES 2 DELEGUES
SUPPLEANTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
AU SYNDICAT MIXTE MEGALIS BRETAGNE**

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

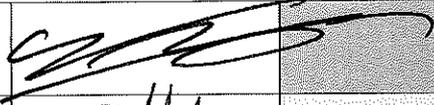
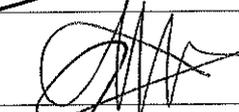
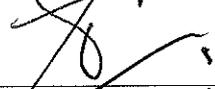
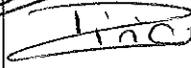
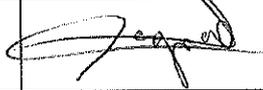
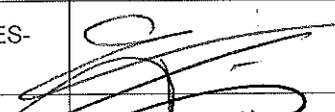
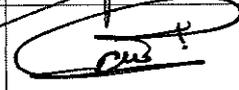
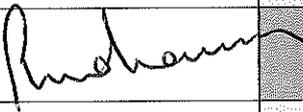
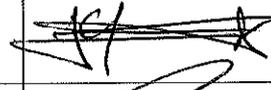
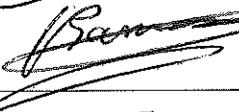
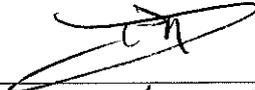
SIGNATURES

Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	<i>S. Boulanger</i>
LE CREURER	Eric	COATASCORN	<i>[Signature]</i>	FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC	<i>J. Houey</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION	<i>[Signature]</i>		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	<i>[Signature]</i>	LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY	<i>[Signature]</i>	PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	<i>[Signature]</i>	GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	<i>[Signature]</i>	HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	<i>[Signature]</i>		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	<i>[Signature]</i>	JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>J. Lognoné</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	<i>[Signature]</i>		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	<i>[Signature]</i>	LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION	<i>[Signature]</i>		
MERRER	Louis	BERHET	<i>[Signature]</i>	BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Sonya	LANNION	<i>S. Nicolas</i>		

NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPVERN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

6 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Elimination des Déchets (SMITRED) Ouest Armor

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs à l'élection des représentants d'un EPCI au sein des syndicats mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 03 janvier 2017 portant adhésion aux syndicats mixtes au titre des compétences obligatoires et optionnelles ;
- VU** Les statuts du Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Elimination des Déchets (SMITRED) Ouest Armor Valorys ;
- CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au sein du comité syndical du SMITRED Ouest Armor Valorys ;
- CONSIDERANT** L'appel à candidature ;

Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, s'abstiendra sur cette question car elle estime que la collectivité devrait s'obliger à la proportionnalité des femmes dans l'ensemble de ses structures satellites. Elle reconnaît toutefois ne pas s'être présentée ne s'estimant pas compétente sur ce sujet.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 2 abstentions)
Françoise LE MEN
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 42 délégués titulaires et des 42 délégués suppléants représentant
à Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndicat du SMITRED
L'ELECTION Ouest Armor Valorys.

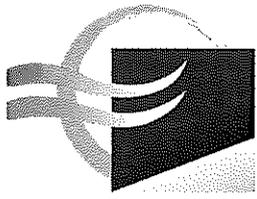
SMITRED OUEST ARMOR VALORYS				
	Titulaires		Suppléants	
1	Joël LE JEUNE	Trédrez- Locquémeau	Jacques LE GLAS	Plestin-les-Grèves
2	Gervais EGAULT	Louannec	Maurice PENNEC	Louannec
3	François BOURIOT	Trélévern	Yvon BRIAND	Lannion
4	François PRIGENT	Lanvellec	Yves LE JEUNE	Lanvellec
5	Eric ROBERT	Lannion	Michèle LE CUN	Trélévern
6	André COENT	Plouzélambre	Alain LE HOUEROU	Kermaria-Sulard
7	René PIOLOT	Tréduder	Patrice KERVAON	Lannion
8	Rosine DANGUY- DES-DESERTS	Perros-Guirec	Patrick TOULARASTEL	Tréguier
9	Paul LE BIHAN	Lannion	Yves NEDELLEC	Lannion
10	Pierre HUONNIC	Plouguiel	Alain STEPHAN	Pleumeur-Bodou
11	Yann KERGOAT	Ploumilliau	Fernanda ANDRADE	Ploumilliau
12	Serge HENRY	Troguéry	Pierre CONNAN	Minihy-Tréguier
13	Henri BODIOU	Caouënnec- Lanvézéac	Jean-François LE GUEVEL	Caouënnec- Lanvézéac
14	Romuald COCADIN	Pluzunet	Joël PHILIPPE	Tonquédec
15	Yvon LE SEGUILLON	Trédarzac	Pierre MACE	Tréguier
16	Anne-Françoise PIEDALLU	Plougrescant	Christian MEHEUST	Lannion
17	Gildas NICOLAS	Ploubezre	Stéphanie JEGADEN	Pluzunet
18	Sylvain CAMUS	Ploulec'h	Cédric SEUREAU	Lannion
19	Michel EVEN	Prat	Nathalie LE DILAVREC	Saint-Quay-Perros
20	Hervé DELISLE	Langoat	Isabelle TANGUY	Plufur
21	Jacques MAINAGE	Trébeurden	Christophe THEBAULT	Camlez
22	Xavier MERCIER	Trévou-Tréguignec	Jeannine CORSON	Plouaret
23	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou	Jean BODSON	Trévou-Tréguignec
24	Yannick TERRIEN	Pleumeur-Gautier	Gildas MORVAN	Tréduder

25	Laurent RANNOU	Quemperven	Sylvain RANNOU	Cavan
26	Jean-Yves LE CORRE	Plufur	Yves MALLO	Quemperven
27	Xavier MARTIN	Trégastel	Patrick JORAND	Trédrez-Locquémeau
28	Jean-Yves CAVAN	Prat	Claudie LALEUF	Trégastel
29	Benjamin ARNAUD	Kermaria-Sulard	Guy MARECHAL	Perros-Guirec
30	Gérard QUILIN	Plounévez-Moëdec	Sylvie VIENNET	Lanvellec
31	Emmanuelle TRANCHANT	Penvénan	Pierre SIMON	Penvénan
32	Jacques ROBIN	Rospez	Françoise KERVÉLLEC	Plouguiel
33	Maurice OFFRET	Cavan	Jean-Max MARTIN	Saint-Michel-en-Grève
34	Rémi LE GOFF	Camlez	Pierre RAOUL	Ploulec'h
35	Yannick QUEGUINER	Trélévern	Sonya NICOLAS	Lannion
36	Christian LE ROI	MINIHY TREGUIER	Benoît LE ROUZES	Pleumeur-Gautier
37	Bertrand HUONNIC	Plestin-les-Grèves	Grégoire SENE	Ploumilliau
38	Yves LE BIVIC	Pluzunet	Hervé LE BONNIEC	Saint-Quay-Perros
39	Christian HUON	Coatréven	Michelle LE HENAFF	Trébeurden
40	Philippe FRAVAL	Coatascorn	Sébastien LE GRAVET	Coatascorn
41	Renaud MERLE	La Roche-Jaudy	David BELLEC	Langoat
42	Cécile AURIAC	Trémel	Paul KERRIEN	Trémel

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du comité syndical.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le procès-Verbal d'élection.



PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte pour le Traitement, le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets Ouest Armor (SMITRED OUEST ARMOR)

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des délégués communautaires amenés à siéger au sein du SMITRED OUEST ARMOR.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs à l'élection des représentants d'un EPCI au sein des syndicats mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 03 janvier 2017 portant adhésion aux syndicats mixtes au titre des compétences obligatoires et optionnelles ;
- VU** Les statuts du Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets (SMITRED) Ouest Armor Valorys ;
- CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au sein du comité syndical du SMITRED Ouest Armor Valorys ;

15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **42 délégués titulaires** et de **42 délégués suppléants**, désignés au scrutin secret, pour siéger au SMITRED OUEST ARMOR.

Nom des Candidats :

SMITRED OUEST ARMOR VALORYS				
	Titulaires		Suppléants	
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau	Jacques LE GLAS	Plestin-les-Grèves
2	Gervais EGAULT	Louannec	Maurice PENNEC	Louannec
3	François BOURIOT	Trélévern	Yvon BRIAND	Lannion
4	François PRIGENT	Lanvellec	Yves LE JEUNE	Lanvellec
5	Eric ROBERT	Lannion	Michèle LE CUN	Trélévern
6	André COENT	Plouzélambre	Alain LE HOUEROU	Kermaria-Sulard
7	René PIOLOT	Tréduder	Patrice KERVAON	Lannion
8	Rosine DANGUY- DES-DESERTS	Perros-Guirec	Patrick TOULARASTEL	Tréguier
9	Paul LE BIHAN	Lannion	Yves NEDELLEC	Lannion
10	Pierre HUONNIC	Plouguiel	Alain STEPHAN	Pleumeur-Bodou
11	Yann KERGOAT	Ploumilliau	Fernanda ANDRADE	Ploumilliau
12	Serge HENRY	Troguéry	Pierre CONNAN	Minihy-Tréguier
13	Henri BODIOU	Caouënnec-Lanvézéac	Jean-François LE GUEVEL	Caouënnec-Lanvézéac
14	Romuald COCADIN	Pluzunet	Joël PHILIPPE	Tonquédec
15	Yvon LE SEGUILLON	Trédarzec	Pierre MACE	Tréguier
16	Anne-Françoise PIEDALLU	Plougrescant	Christian MEHEUST	Lannion
17	Gildas NICOLAS	Ploubezre	Stéphanie JEGADEN	Pluzunet
18	Sylvain CAMUS	Ploulec'h	Cédric SEUREAU	Lannion
19	Michel EVEN	Prat	Nathalie LE DILAVREC	Saint-Quay-Perros
20	Hervé DELISLE	Langoat	Isabelle TANGUY	Plufur
21	Jacques MAINAGE	Trébeurden	Christophe THEBAULT	Camlez

22	Xavier MERCIER	Trévou-Tréguignec	Jeannine CORSON	Plouaret
23	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou	Jean BODSON	Trévou-Tréguignec
24	Yannick TERRIEN	Pleumeur-Gautier	Gildas MORVAN	Tréduder
25	Laurent RANNOU	Quemperven	Sylvain RANNOU	Cavan
26	Jean-Yves LE CORRE	Plufur	Yves MALLO	Quemperven
27	Xavier MARTIN	Trégastel	Patrick JORAND	Trédrez-Locquémeau
28	Jean-Yves CAVAN	Prat	Claudie LALEUF	Trégastel
29	Benjamin ARNAUD	Kermaria-Sulard	Guy MARECHAL	Perros-Guirec
30	Gérard QUILIN	Plounévez-Moëdec	Sylvie VIENNET	Lanvellec
31	Emmanuelle TRANCHANT	Penvénan	Pierre SIMON	Penvénan
32	Jacques ROBIN	Rospez	Françoise KERVELLEC	Plouguiel
33	Maurice OFFRET	Cavan	Jean-Max MARTIN	Saint-Michel-en-Grève
34	Rémi LE GOFF	Camlez	Pierre RAOUL	Ploulec'h
35	Yannick QUEGUINER	Trélévern	Sonya NICOLAS	Lannion
36	Christian LE ROI	MINIHY TREGUIER	Benoît LE ROUZES	Pleumeur-Gautier
37	Bertrand HUONNIC	Plestin-les-Grèves	Grégoire SENE	Ploumilliau
38	Yves LE BIVIC	Pluzunet	Hervé LE BONNIEC	Saint-Quay-Perros
39	Christian HUON	Coatréven	Michelle LE HENAFF	Trébeurden
40	Philippe FRAVAL	Coatascorn	Sébastien LE GRAVET	Coatascorn
41	Renaud MERLE	La Roche-Jaudy	David BELLEC	Langoat
42	Cécile AURIAC	Trémel	Paul KERRIEN	Trémel

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **42 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

SMITRED OUEST ARMOR VALORYS

Titulaires		
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
2	Gervais EGAULT	Louannec
3	François BOURIOT	Trélévern
4	François PRIGENT	Lanvellec
5	Eric ROBERT	Lannion
6	André COENT	Plouzélambre
7	René PIOLOT	Tréduder
8	Rosine DANGUY- DES-DESERTS	Perros-Guirec
9	Paul LE BIHAN	Lannion
10	Pierre HUONNIC	Plouguiel
11	Yann KERGOAT	Ploumilliau
12	Serge HENRY	Troguéry
13	Henri BODIOU	Caouënnec-Lanvézéac
14	Romuald COCADIN	Pluzunet
15	Yvon LE SEGUILLON	Trédarzec
16	Anne-Françoise PIEDALLU	Plougrescant
17	Gildas NICOLAS	Ploubezre
18	Sylvain CAMUS	Ploulec'h
19	Michel EVEN	Prat
20	Hervé DELISLE	Langoat
21	Jacques MAINAGE	Trébeurden
22	Xavier MERCIER	Trévou-Tréguignec
23	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou

24	Yannick TERRIEN	Pleumeur-Gautier
25	Laurent RANNOU	Quemperven
26	Jean-Yves LE CORRE	Plufur
27	Xavier MARTIN	Trégastel
28	Jean-Yves CAVAN	Prat
29	Benjamin ARNAUD	Kermaria-Sulard
30	Gérard QUILIN	Plounévez-Moëdec
31	Emmanuelle TRANCHANT	Penvénan
32	Jacques ROBIN	Rospez
33	Maurice OFFRET	Cavan
34	Rémi LE GOFF	Camlez
35	Yannick QUEGUINER	Trélévern
36	Christian LE ROI	MINIHY TREGUIER
37	Bertrand HUONNIC	Plestin-les-Grèves
38	Yves LE BIVIC	Pluzunet
39	Christian HUON	Coatréven
40	Philippe FRAVAL	Coatascorn
41	Renaud MERLE	La Roche-Jaudy
42	Cécile AURIAC	Trémel

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **42 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

SMITRED OUEST ARMOR VALORYS

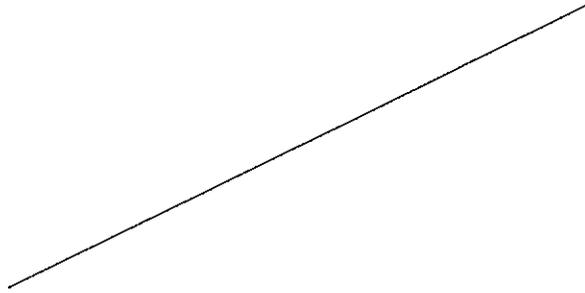
Suppléants

1	Jacques LE GLAS	Plestin-les-Grèves
2	Maurice PENNEC	Louannec
3	Yvon BRIAND	Lannion
4	Yves LE JEUNE	Lanvellec
5	Michèle LE CUN	Trélévern
6	Alain LE HOUEROU	Kermaria-Sulard
7	Patrice KERVAON	Lannion
8	Patrick TOULARASTEL	Tréguier
9	Yves NEDELLEC	Lannion
10	Alain STEPHAN	Pleumeur-Bodou
11	Fernanda ANDRADE	Ploumilliau
12	Pierre CONNAN	Minihy-Tréguier
13	Jean-François LE GUEVEL	Caouënnec-Lanvézéac
14	Joël PHILIPPE	Tonquédec
15	Pierre MACE	Tréguier
16	Christian MEHEUST	Lannion
17	Stéphanie JEGADEN	Pluzunet
18	Cédric SEUREAU	Lannion
19	Nathalie LE DILAVREC	Saint-Quay-Perros
20	Isabelle TANGUY	Plufur
21	Christophe THEBAULT	Camlez

22	Jeannine CORSON	Plouaret
23	Jean BODSON	Trévou-Tréguignec
24	Gildas MORVAN	Tréduder
25	Sylvain RANNOU	Cavan
26	Yves MALLO	Quemperven
27	Patrick JORAND	Trédrez-Locquémeau
28	Claudie LALEUF	Trégastel
29	Guy MARECHAL	Perros-Guirec
30	Sylvie VIENNET	Lanvellec
31	Pierre SIMON	Penvénan
32	Françoise KERVELLEC	Plouguiel
33	Jean-Max MARTIN	Saint-Michel-en-Grève
34	Pierre RAOUL	Ploulec'h
35	Sonya NICOLAS	Lannion
36	Benoît LE ROUZES	Pleumeur-Gautier
37	Grégoire SENE	Ploumilliau
38	Hervé LE BONNIEC	Saint-Quay-Perros ?
39	Michelle LE HENAFF	Trébeurden
40	Sébastien LE GRAVET	Coatascorn
41	David BELLEC	Langoat
42	Paul KERRIEN	Trémel

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte SMITRED OUEST ARMOR.

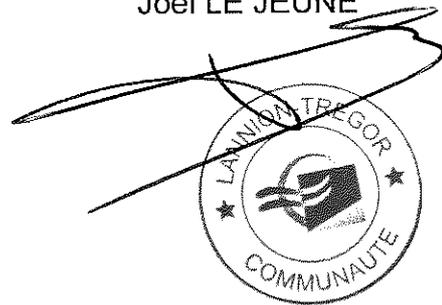
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS



CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020*

Le Président,
Joël LE JEUNE

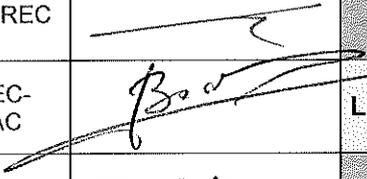
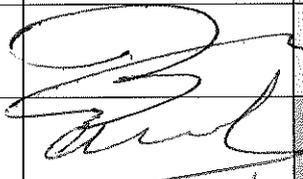


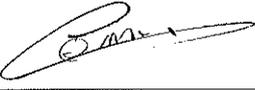
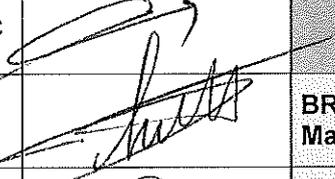
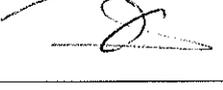
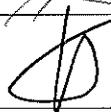
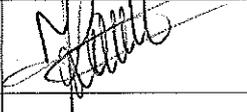
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 42 DELEGUES TITULAIRES ET DES 42 DELEGUES
SUPPLEANTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
AU SMITRED OUEST ARMOR**

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

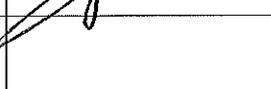
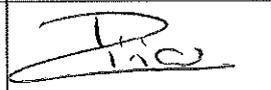
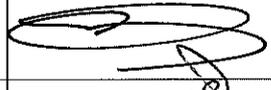
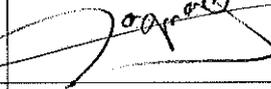
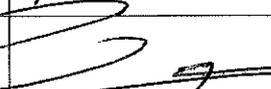
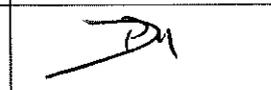
SIGNATURES

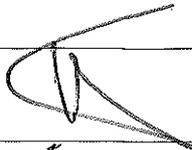
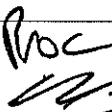
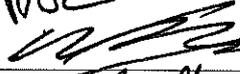
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	<i>E. Borelmy</i>
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC	<i>Leguere</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU	<i>[Signature]</i>	LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION	<i>[Signature]</i>		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	<i>[Signature]</i>	LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY	<i>[Signature]</i>	PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	<i>[Signature]</i>	GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	<i>[Signature]</i>	HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	<i>[Signature]</i>		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	<i>[Signature]</i>	JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>Leguere</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	<i>[Signature]</i>		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	<i>[Signature]</i>	LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION	<i>[Signature]</i>		
MERRER	Louis	BERHET	<i>[Signature]</i>	BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Sonya	LANNION	<i>S. Nicolas</i>		

NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		→ SAUVÉE Julie 
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU		

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



7 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte du Planétarium

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs à l'élection des représentants d'un EPCI au sein des syndicats mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 03 janvier 2017 portant adhésion aux syndicats mixtes au titre des compétences obligatoires et optionnelles ;
- VU** Les statuts du Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires représentants Lannion-Trégor Communauté au sein du Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

Madame Catherine Pontailier, Conseillère Communautaire de Perros-Guirec, demande si on peut assister à l'ensemble des réunions de ce syndicat que l'on soit titulaire ou suppléant.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, répond par l'affirmative.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 5 délégués titulaires et des 5 délégués suppléants représentant
à Lannion-Trégor Communauté au sein du comité syndicat du Syndicat Mixte
L'ELECTION du planétarium de Bretagne.

Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne				
	Titulaires		Suppléants	
1	Guirec ARHANT	Tréguier	Catherine PONTAILLER	Perros-Guirec
2	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou	Pierre HUONNIC	Plouguiel
3	Xavier MARTIN	Trégastel	Annie BRAS-DENIS	Plouaret
4	Bénédicte BOIRON	Trébeurden	Yann KERGOAT	Ploumilliau
5	Cédric SEUREAU	Lannion	François BOURIOT	Trélévern

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du comité syndical.

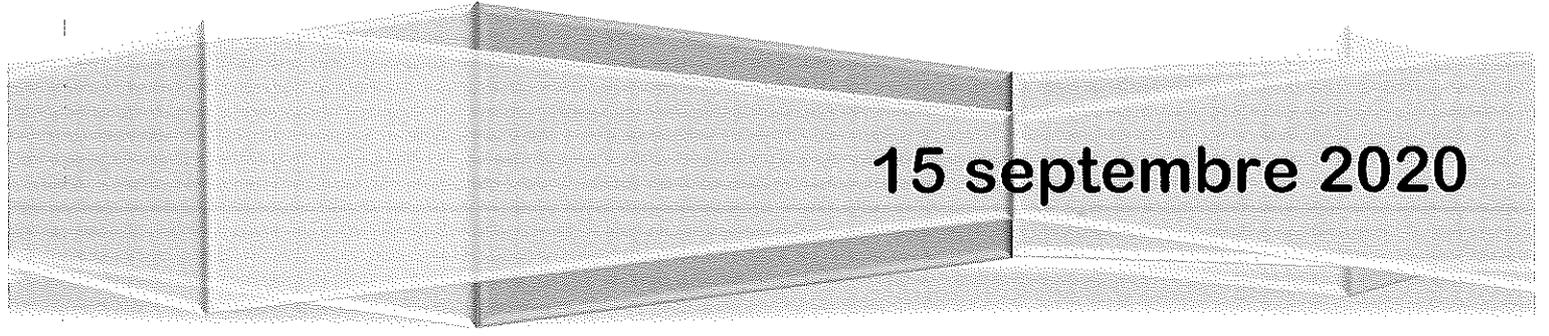
AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

Procès-verbal d'élection des délégués amenés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-2, L 5211-6, L 2121-9, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des délégués amenés à siéger au comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.



15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **5 membres titulaires et de 5 membres suppléants de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne (5T + 5S)					
1	<i>Guirec ARHANT</i>	<i>Tréguier</i>	1	<i>Catherine PONTAILLER</i>	<i>Perros-Guirec</i>
2	<i>Pierre TERRIEN</i>	<i>Pleumeur-Bodou</i>	2	<i>Pierre HUONNIC</i>	<i>Plouguiel</i>
3	<i>Xavier MARTIN</i>	<i>Trégastel</i>	3	<i>Annie BRAS-DENIS</i>	<i>Plouaret</i>
4	<i>Bénédicte BOIRON</i>	<i>Trébeurden</i>	4	<i>Yann KERGOAT</i>	<i>Ploumilliau</i>
5	<i>Cédric SEUREAU</i>	<i>Lannion</i>	5	<i>François BOURIOT</i>	<i>Trélévern</i>

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **5 membres titulaires** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne (5T)		
1	<i>Guirec ARHANT</i>	<i>Tréguier</i>
2	<i>Pierre TERRIEN</i>	<i>Pleumeur-Bodou</i>
3	<i>Xavier MARTIN</i>	<i>Trégastel</i>
4	<i>Bénédicte BOIRON</i>	<i>Trébeurden</i>
5	<i>Cédric SEUREAU</i>	<i>Lannion</i>

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **5 membres suppléants** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

Syndicat Mixte du Planétarium de Bretagne (5S)		
1	<i>Catherine PONTAILLER</i>	<i>Perros-Guirec</i>
2	<i>Pierre HUONNIC</i>	<i>Plouguiel</i>
3	<i>Annie BRAS-DENIS</i>	<i>Plouaret</i>
4	<i>Yann KERGOAT</i>	<i>Ploumilliau</i>
5	<i>François BOURIOT</i>	<i>Trélévern</i>

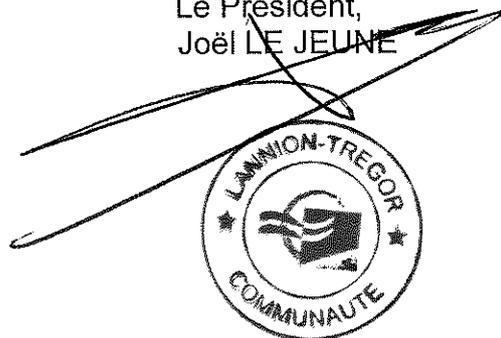
ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au comité syndical du syndicat mixte du Planétarium de Bretagne.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020*

Le Président,
Joël LE JEUNE

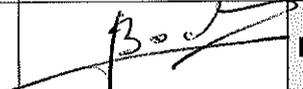
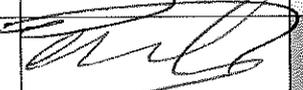
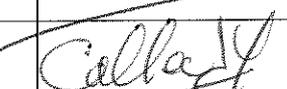


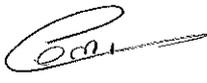
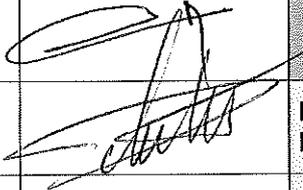
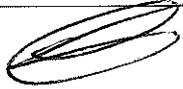
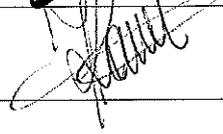
**PROCES-VERBAL D'ELECTION 5 MEMBRES TITULAIRES ET 5 MEMBRES SUPPLEANTS
DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE AU PLANETARIUM DE BRETAGNE.**

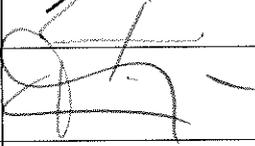
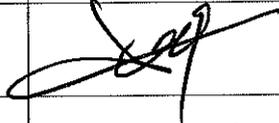
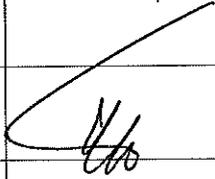
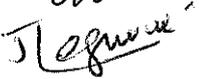
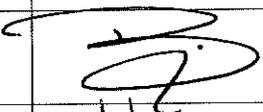
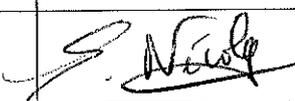
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

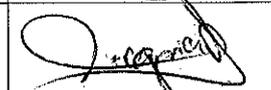
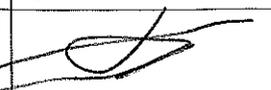
SIGNATURES

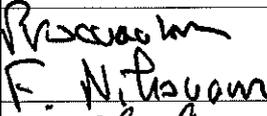
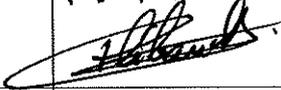
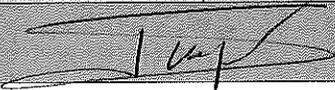
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROQUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			

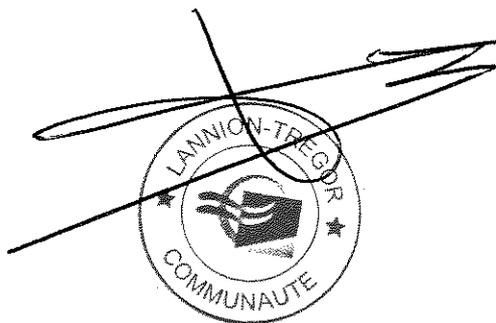
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPVERN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



8 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy ;

CONSIDERANT l'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 2 abstentions)
Françoise LE MEN
Alain STEPHAN

DECIDE DE :

PROCEDER Des 12 délégués titulaires et des 12 délégués suppléants représentant à Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.
L'ELECTION

Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy				
	Titulaires		Suppléants	
1	Gervais EGAULT	Louannec	Laurence BENECH	Berhet
2	Maurice OFFRET	Cavan	Gilles MALEGOL	Berhet

3	Thierry CONNAN	Pluzunet	Jean-Maudez LAUDREN	Mantallot
4	Yves LE BIHAN	Prat	Mauricette GOUJARD	Mantallot
5	Louis MERRER	Berhet	Anne-Marie KERAMBRUN	Mantallot
6	Jean DROUMAGUET	Mantallot	Catherine HAMEL	Prat
7	Eric LE CREURER	Coatascorn	Pascal PRIGENT	Cavan
8	Pierre-Yves DROUMAGUET	Berhet	Romain GROUAZEL- KRAUSS	Coatascorn
9	Sylvain RANNOU	Cavan	Jean-Marc RIOU	Coatascorn
10	Michel EVEN	Prat	Joël PHILIPPE	Tonquédec
11	Romuald COCADIN	Pluzunet	Yves LE BIVIC	Pluzunet
12	Philippe FRAVAL	Coatascorn	Pascale LE MORVAN	Prat

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Collège EPCI du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des conseillers amenés à siéger au sein du Collège EPCI du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** Les statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy ;

15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PIOLOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGALT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOUARN

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, sollicite les candidatures pour l'élection de **12 délégués titulaires**, et de **12 délégués suppléants**, désignés au scrutin secret, pour siéger au sein du collège EPCI du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Nom des Candidats :

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY (12T / 12S)		
	Titulaires	Suppléants
1	Gervais EGAULT (Louannec)	Laurence BENECH (Berhet)
2	Maurice OFFRET (Cavan)	Gilles MALEGOL (Berhet)
3	Thierry CONNAN (Pluzunet)	Jean-Maudez LAUDREN (Mantallot)
4	Yves LE BIHAN (Prat)	Mauricette GOUJARD (Mantallot)
5	Louis MERRER (Berhet)	Annie-Marie KERAMBRUN (Mantallot)
6	Jean DROUMAGUET (Mantallot)	Catherine HAMEL (Prat)
7	Eric LE CREURER (Coatascorn)	Pascal PRIGENT (Cavan)
8	Pierre-Yves DROUMAGUET (Berhet)	Romain GROUAZEL-KRAUSS (Coatascorn)
9	Sylvain RANNOU (Cavan)	Jean-Marc RIOU (Coatascorn)
10	Michel EVEN (Prat)	Joël PHILIPPE (Tonquédec)
11	Romuald COCADIN (Pluzunet)	Yves LE BIVIC (Pluzunet)
12	Philippe FRAVAL (Coatascorn)	Pascale LE MORVAN (Prat)

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **12 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège EPCI du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY	
Prénom/NOM	
1.	Gervais EGAULT (Louannec)
2.	Maurice OFFRET (Cavan)
3.	Thierry CONNAN (Pluzunet)
4.	Yves LE BIHAN (Prat)
5.	Louis MERRER (Berhet)
6.	Jean DROUMAGUET (Mantallot)
7.	Eric LE CREURER (Coatascorn)

8. Pierre-Yves DROUMAGUET (Berhet)
9. Sylvain RANNOU (Cavan)
10. Michel EVEN (Prat)
11. Romuald COCADIN (Pluzunet)
12. Philippe FRAVAL (Coatascorn)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du collège EPCI du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **12 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège EPCI du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY
Prénom/NOM
1. Laurence BENECH (Berhet)
2. Gilles MALEGOL (Berhet)
3. Jean-Maudez LAUDREN (Mantallot)
4. Mauricette GOJJARD (Mantallot)
5. Annie-Marie KERAMBRUN (Mantallot)
6. Catherine HAMEL (Prat)
7. Pascal PRIGENT (Cavan)
8. Romain GROUAZEL-KRAUSS (Coatascorn)
9. Jean-Marc RIOU (Coatascorn)
10. Joël PHILIPPE (Tonquédec)
11. Yves LE BIVIC (Pluzunet)
12. Pascale LE MORVAN (Prat)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020.*

Le Président,
Joël LE JEUNE

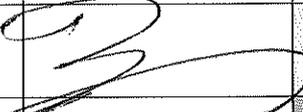
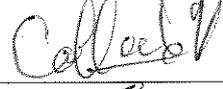


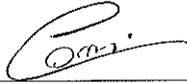
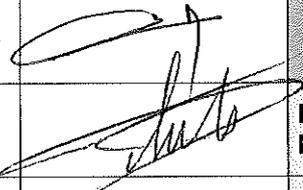
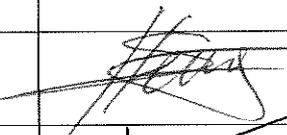
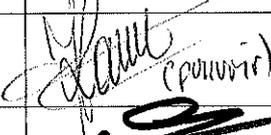
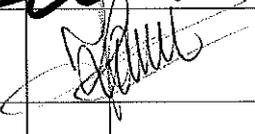
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 12 DELEGUES TITULAIRES ET DES 12 DELEGUES
SUPPLEANTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
AU COLLEGE EPCI DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY**

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

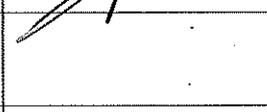
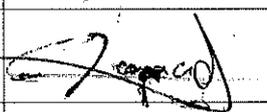
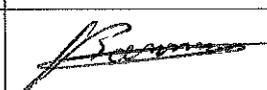
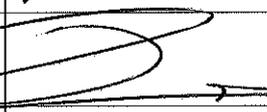
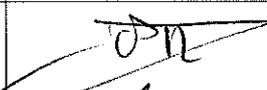
SIGNATURES

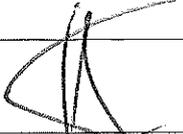
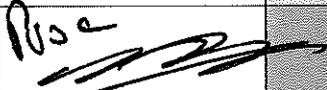
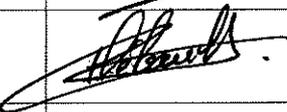
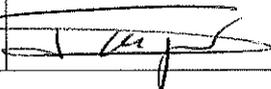
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	<i>E. Boulay</i>
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC	<i>J. Legnere</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU	<i>[Signature]</i>	LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION	<i>[Signature]</i>		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	<i>[Signature]</i>	LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY	<i>[Signature]</i>	PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	<i>[Signature]</i>	GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	<i>[Signature]</i>	HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC	<i>[Signature]</i>		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	<i>[Signature]</i>	JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>J. Legnere</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	<i>[Signature]</i>		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	<i>[Signature]</i>	LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION	<i>[Signature]</i>		
MERRER	Louis	BERHET	<i>[Signature]</i>	BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	<i>[Signature]</i>		
NICOLAS	Sonya	LANNION	<i>[Signature]</i>		

NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**




**9 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au
Syndicat Mixte de Kerloazec**

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 1^{er} juillet 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Kerloazec ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerloazec ;
- CONSIDERANT** L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 10 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants représentant à Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte de Kerloazec.

L'ELECTION

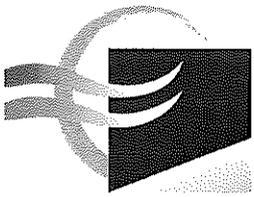
Syndicat Mixte de Kerloazec				
	Titulaires		Suppléants	
1	Gervais EGAULT	Louannec	Marie-France JEGOU	La Roche-Jaudy
2	Guillaume COLIN	La Roche-Jaudy	Serge HENRY	Troguéry
3	Alain LUCO	La Roche-Jaudy	Matthieu GAYIC	Troguéry
4	David BELLEC	Langoat		

5	Lucas BONNIEC	Langoat		
6	Yvan PASQUIOU	Troguéry		
7	Raoul SINCERE	Troguéry		
8	Jean-Louis EVEN	La Roche-Jaudy		
9	Alexandre GAREL	Langoat		
10	Carine BELLEC	Langoat		

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du comité syndicat du Syndicat Mixte de Kerloazec.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.



PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 1^{er} juillet 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Kerloazec ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerloazec ;

15 septembre 2020

Etaients présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **10 délégués titulaires**, et de **3 délégués suppléants**, désignés au scrutin secret, pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

Nom des Candidats :

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec (10T / 3S)		
	Titulaires	Suppléants
1	Gervais EGAULT (Louannec)	Marie-France JEGOU (La Roche-Jaudy)
2	Guillaume COLIN (La Roche-Jaudy)	Serge HENRY (Troguéry)
3	Alain LUCO (La Roche-Jaudy)	Matthieu GAYIC (Troguéry)
4	David BELLEC (Langoat)	
5	Lucas BONNIEC (Langoat)	
6	Yvan PASQUIOU (Troguéry)	
7	Raoul SINCERE (Troguéry)	
8	Jean-Louis EVEN (La Roche-Jaudy)	
9	Alexandre GAREL (Langoat)	
10	Carine BELLEC (Langoat)	

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **10 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec	
	Prénom/NOM
1.	Gervais EGAULT (Louannec)
2.	Guillaume COLIN (La Roche-Jaudy)
3.	Alain LUCO (La Roche-Jaudy)
4.	David BELLEC (Langoat)
5.	Lucas BONNIEC (Langoat)
6.	Yvan PASQUIOU (Troguéry)
7.	Raoul SINCERE (Troguéry)
8.	Jean-Louis EVEN (La Roche-Jaudy)
9.	Alexandre GAREL (Langoat)
10.	Carine BELLEC (Langoat)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **3 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec	
Prénom/NOM	
1.	Marie-France JEGOU (La Roche-Jaudy)
2.	Serge HENRY (Troguéry)
3.	Matthieu GAYIC (Troguéry)

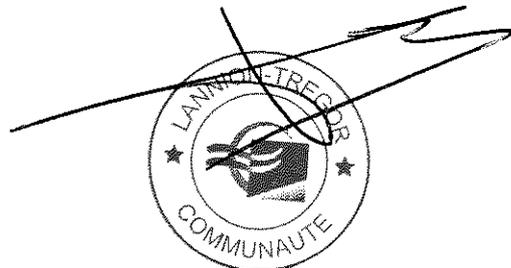
ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable des Sources de Kerloazec.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020*

Le Président,
Joël LE JEUNE

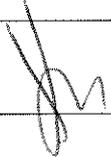
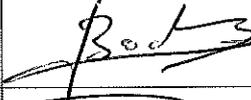
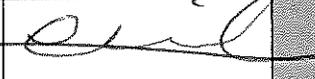


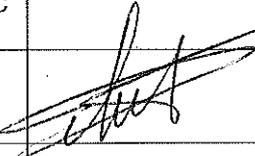
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 10 DELEGUES TITULAIRES ET DES 5 DELEGUES
SUPPLEANTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE AU
SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES SOURCES DE KERLOAZEC**

- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

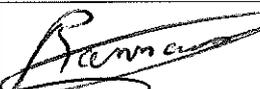
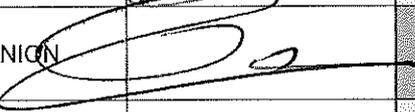
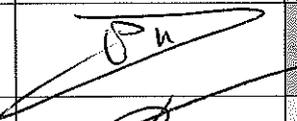
SIGNATURES

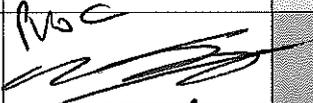
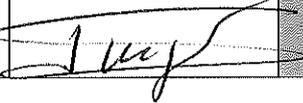
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROQUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	<i>E. Boulay</i>
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC	<i>J. Lognoné</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU	<i>[Signature]</i>	LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER	<i>[Signature]</i>	LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY	<i>[Signature]</i>	PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	<i>[Signature]</i>	HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	<i>[Signature]</i>	JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>J. Lognoné</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN	<i>[Signature]</i>		
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	<i>[Signature]</i>	LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION	<i>[Signature]</i>		
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION	<i>[Signature]</i>		

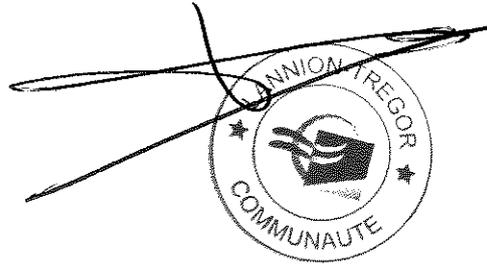
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOLOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie 
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU		

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



10 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte de Traou Long - Goas Koll

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants d'un EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 18 juin 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Traou Long-Goas Koll ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte de Traou Long-Goas Koll ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 23 délégués titulaires et des 13 délégués suppléants représentant
à Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du
L'ELECTION Syndicat Mixte de Traou Long-Goas Koll.

Syndicat Mixte Traou Long-Goas Koll				
	Titulaires		Suppléants	
1	Gervais EGAULT	Louannec	Jean-Luc PICHOURON	Plufur
2	Pascal DUBOIS	Trémel	Christelle ROLLAND	Plougras
3	Paul KERRIEN	Trémel	Anne ROBIC	Le Vieux-Marché

4	Erwan LE GALL	Plufur	Adeline VALEZY	Le Vieux-Marché
5	Sylvie VIENNET	Lanvellec	Florence LE GALL	Plouaret
6	Yves LE JEUNE	Lanvellec	Jean-Yves LE GUEUZIEC	Plouaret
7	Marcel LAFONTAINE	Plouaret	Maryline DUEDAL	Loguivy-Plougras
8	Nadine SALLOU LE GUEN	Plouaret	Arnaud LE FOLL	Loguivy-Plougras
9	Hervé HILIKUIN	Plouaret	Eric ZANTE	Lanvellec
10	Alain GARZUEL	Le Vieux-Marché	Yvan DUVAL	Plounérin
11	Erwan GRANGER	Le Vieux-Marché	Pascal LE FRANC	Trégrom
12	Norbert LANCIEN	Plounérin	Sonia ALLAIN	Plounévez-Moëdec
13	Vincent GUILLEMOT	Plounérin	Cédric SAUBAUX	Trégrom
14	Hervé GARLANTEZEC	Trégrom		
15	Jean-Yves MONARD	Trégrom		
16	Gérard QUILIN	Plounévez-Moëdec		
17	Jean Claude RIOU	Plounévez-Moëdec		
18	Nadine GOASDOUE	Plougras		
19	Pascale LE ROUX	Plougras		
20	Jean-Yves LE CORRE	Plufur		
21	Yvon LE CREFF	Loguivy-Plougras		
22	Nicolas GRELLEPOIX	Loguivy-Plougras		
23	Yvon LE PENVEN	Lanvellec		

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du comité syndical du Syndicat Mixte de Traou Long-Goas Koll.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll.

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants d'un EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 18 juin 2020 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Traou Long-Goas Koll ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués communautaires représentant Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte de Traou Long-Goas Koll ;

15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de 23 délégués titulaires, et de 13 délégués suppléants, désignés au scrutin secret, pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll.

Nom des Candidats :

Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll (23T / 13S)		
	Titulaires	Suppléants
1	Gervais EGAULT (Louannec)	Jean-Luc PICHOURON (Plufur)
2	Pascal DUBOIS (Trémel)	Christelle ROLLAND (Plougras)
3	Paul KERRIEN (Trémel)	Anne ROBIC (Le Vieux-Marché)
4	Erwan LE GALL (Plufur)	Adeline VALEZY (Le Vieux-Marché)
5	Sylvie VIENNET (Lanvellec)	Florence LE GALL (Plouaret)
6	Yves LE JEUNE (Lanvellec)	Jean-Yves LE GUEUZIEC (Plouaret)
7	Marcel LAFONTAINE (Plouaret)	Maryline DUEDAL (Loguivy-Plougras)
8	Nadine SALLOU LE GUEN (Plouaret)	Arnaud LE FOLL (Loguivy-Plougras)
9	Hervé HILIQVIN (Plouaret)	Eric ZANTE (Lanvellec)
10	Alain GARZUEL (Le Vieux-Marché)	Yvan DUVAL (Plounérin)
11	Erwan GRANGER (Le Vieux-Marché)	Pascale LE FRANC (Trégrom)
12	Norbert LANCIEN (Plounérin)	Sonia ALLAIN (Plounévez-Moëdec)
13	Vincent GUILLEMOT (Plounérin)	Cédric SAUBAUX (Trégrom)
14	Hervé GARLANTEZEC (Trégrom)	
15	Jean-Yves MONARD (Trégrom)	
16	Gérard QUILIN (Plounévez-Moëdec)	
17	Jean-Claude RIOU (Plounévez-Moëdec)	
18	Nadine GOASDOUE (Plougras)	
19	Pascale LE ROUX (Plougras)	
20	Jean-Yves LE CORRE (Plufur)	
21	Yvon LE CREFF (Loguivy-Plougras)	
22	Nicolas GRELLEPOIX (Loguivy-Plougras)	
23	Yvon LE PENVEN (Lanvellec)	

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **23 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll.

Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll.	
Prénom/NOM	
1	Gervais EGAULT (Louannec)
2	Pascal DUBOIS (Trémel)
3	Paul KERRIEN (Trémel)
4	Erwan LE GALL (Plufur)
5	Sylvie VIENNET (Lanvellec)
6	Yves LE JEUNE (Lanvellec)
7	Marcel LAFONTAINE (Plouaret)
8	Nadine SALLOU LE GUEN (Plouaret)
9	Hervé HILIQVIN (Plouaret)
10	Alain GARZUEL (Le Vieux-Marché)
11	Erwan GRANGER (Le Vieux-Marché)
12	Norbert LANCIEN (Plounérin)
13	Vincent GUILLEMOT (Plounérin)
14	Hervé GARLANTEZEC (Trégrom)
15	Jean-Yves MONARD (Trégrom)
16	Gérard QUILIN (Plounévez-Moëdec)
17	Jean-Claude RIOU (Plounévez-Moëdec)
18	Nadine GOASDOUE (Plougras)
19	Pascale LE ROUX (Plougras)
20	Jean-Yves LE CORRE (Plufur)
21	Yvon LE CREFF (Loguivy-Plougras)
22	Nicolas GRELLEPOIX (Loguivy-Plougras)
23	Yvon LE PENVEN (Lanvellec)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll.

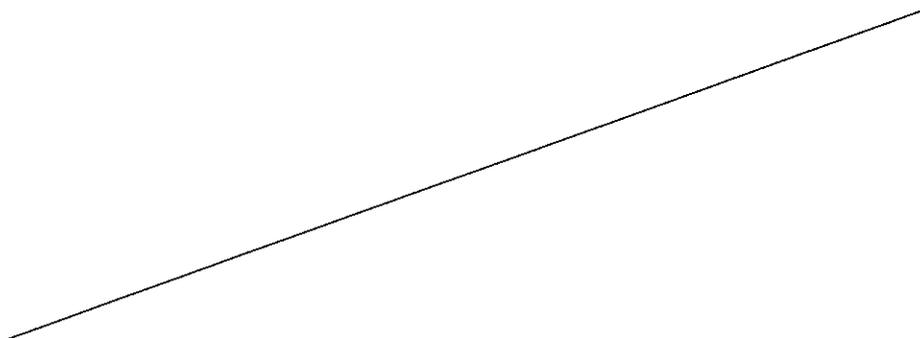
ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **13 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll.

Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll	
Prénom/NOM	
1	Jean-Luc PICHOURON (Plufur)
2	Christelle ROLLAND (Plougras)
3	Anne ROBIC (Le Vieux-Marché)
4	Adeline VALEZY (Le Vieux-Marché)
5	Florence LE GALL (Plouaret)
6	Jean-Yves LE GUEUZIEC (Plouaret)
7	Maryline DUEDAL (Loguivy-Plougras)
8	Arnaud LE FOLL (Loguivy-Plougras)
9	Eric ZANTE (Lanvellec)
10	Yvan DUVAL (Plounérin)
11	Pascale LE FRANC (Trégrom)
12	Sonia ALLAIN (Plounévez-Moëdec)
13	Cédric SAUBAUX (Trégrom)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de Traou Long - Goas Koll.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS



CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020*

Le Président,
Joël LE JEUNE

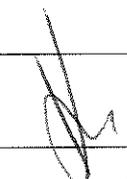
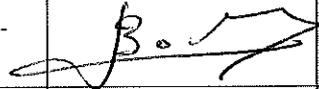


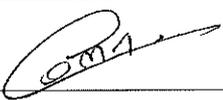
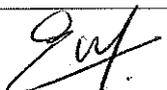
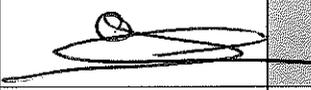
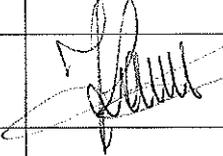
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 36 DELEGUES TITULAIRES ET DES 13 DELEGUES
SUPPLEANTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE POUR SIEGER AU
SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DE TRAOU LONG – GOAS KOLL.**

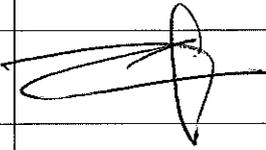
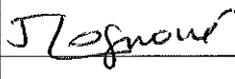
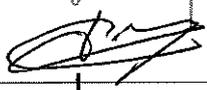
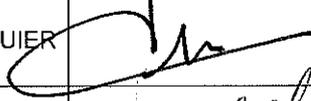
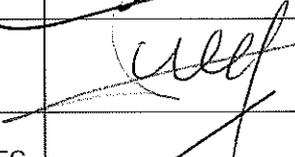
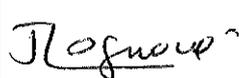
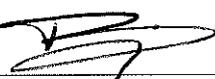
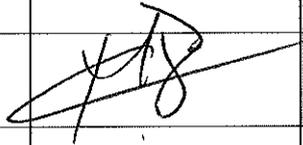
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

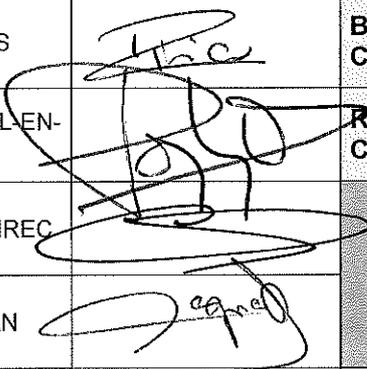
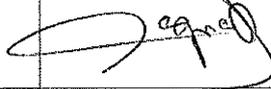
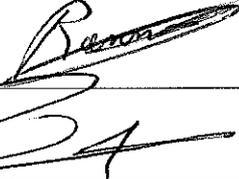
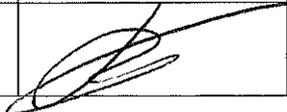
SIGNATURES

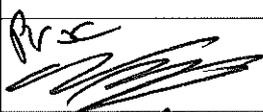
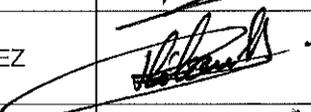
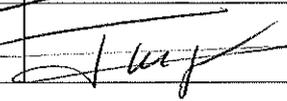
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM		LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			

NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	XXXXXXXXXX		
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	XXXXXXXXXX	GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie 
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU		

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



**11 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au
Syndicat Mixte de Kerjaulez**

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 03 juin 2004 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Kerjaulez ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant sur le devenir des syndicats d'eau infracommunautaires et notamment sur le devenir du Syndicat d'eau de la Presqu'île de Lézardrieux ;
- CONSIDERANT** Que l'intégration du Syndicat d'eau de la Presqu'île de Lézardrieux implique la représentation-substitution par Lannion-Trégor Communauté au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez ;
- CONSIDERANT** Qu'il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez en conséquence des évolutions territoriales ;
- CONSIDERANT** L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 3 délégués titulaires et des 2 délégués suppléants représentant
à Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndical du Syndicat
L'ELECTION Mixte de Kerjaulez en représentation-substitution du Syndicat d'eau de la
 Presqu'île de Lézardrieux.

Syndicat Mixte de Kerjaulez				
	Titulaires		Suppléants	
1	Gervais EGAULT	Louannec	Yvon LE SEGUILLON	Trédarzec
2	Alain LUCO	La Roche-Jaudy	Loïc GUILLOU	Lézardrieux
3	Gilbert LE BRIAND	Pleubian		

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première
 réunion du comité syndicat du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à
 ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 03 juin 2004 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Kerjaulez ;
- VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant sur le devenir des syndicats d'eau infracommunautaires et notamment sur le devenir du Syndicat d'eau de la Presqu'île de Lézardrieux ;
- CONSIDERANT** Que l'intégration du Syndicat d'eau de la Presqu'île de Lézardrieux implique la représentation-substitution par Lannion-Trégor Communauté au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez ;
- CONSIDERANT** Qu'il convient de procéder à l'élection des délégués pour siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de Kerjaulez en conséquence des évolutions territoriales ;

15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAUT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **3 délégués titulaires**, et de **2 délégués suppléants**, désignés au scrutin secret, pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

Nom des Candidats :

SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ (3T / 2S)		
	Titulaires	Suppléants
1	Gervais EGAULT (Louannec)	Yvon LE SEGUILLON (Trédarzec)
2	Alain LUCO (La Roche-Jaudy)	Loïc GUILLOU (Lézardrieux)
3	Gilbert LE BRIAND (Pleubian)	

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **3 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein Syndicat Mixte de Kerjaulez.

SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	
Prénom/NOM	
1.	Gervais EGAULT (Louannec)
2.	Alain LUCO (La Roche-Jaudy)
3.	Gilbert LE BRIAND (Pleubian)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **2 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ	
Prénom/NOM	
1.	Yvon LE SEGUILLON (Trédarzec)
2.	Loïc GUILLOU (Lézardrieux)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Mixte de Kerjaulez.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020*

Le Président,
Joël LE JEUNE

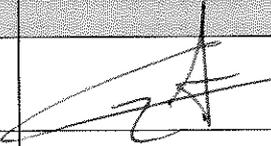
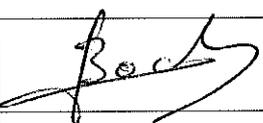
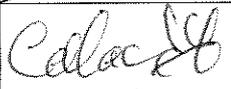


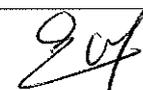
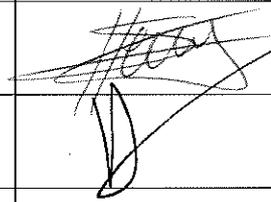
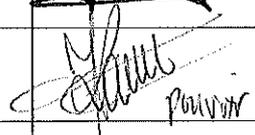
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 3 DELEGUES TITULAIRES ET DES 2 DELEGUES
SUPPLEANTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE
AU SYNDICAT MIXTE DE KERJAULEZ**

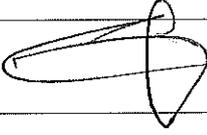
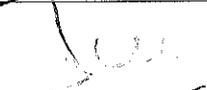
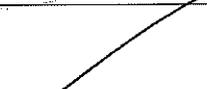
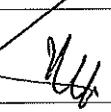
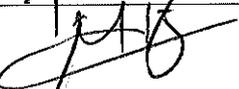
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

SIGNATURES

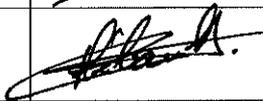
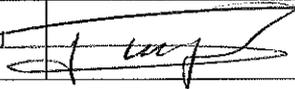
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROQUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM	→	LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC	<i>J. Houerou</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>J. Lognoné</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET	<i>Loïc Merrer</i>	BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION	<i>S. Nicolas</i>		

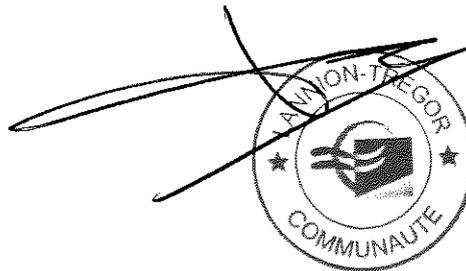
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	Handwritten signature		
OFFRET	Maurice	CAVAN	Handwritten signature	DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX	Handwritten signature	LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	Handwritten signature	LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS	Handwritten signature	BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	Handwritten signature	ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	Handwritten signature		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	Handwritten signature		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	Handwritten signature	GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	Handwritten signature	MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION	Handwritten signature		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	Handwritten signature		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	Handwritten signature	BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVÉE Julie 
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAT		

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



12 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP)

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** Les statuts du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués représentant Lannion-Trégor Communauté au collège des EPCI du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor ;
- CONSIDERANT** Les évolutions territoriales liées à la compétence eau potable impliquant l'intégration au 01/10/2020 des syndicats d'eau de Kernévec, de la Presqu'île de Lézardrieux, des Traouiero, de la Baie et de Kreis Tréger ;
- CONSIDERANT** L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

(Par 2 abstentions)

**Françoise LE MEN
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 4 délégués titulaires et des 4 délégués suppléants représentant
à
L'ELECTION Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du collège EPCI du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor.

Syndicat Départemental d’Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d’Armor.				
	Titulaires		Suppléants	
1	Gervais EGAULT	Louannec	Brigitte GOURHANT	Ploubezre
2	François BOURIOT	Trélévern	Pierre HUONNIC	Plouguiel
3	Jean-François SALIOU	Lanmérin	Jacques ROBIN	Rospez
4	Christian MEHEUST	Lannion	Loïc MAHE	Pleubian

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du comité syndical du SDAEP des Côtes d’Armor.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d’élection.

PROCES VERBAL D'ELECTION

Des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des conseillers amenés à siéger au sein du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP).

- VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;
- VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU Les statuts du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor ;
- CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués représentant Lannion-Trégor Communauté au collège des EPCI du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor ;
- CONSIDERANT Les évolutions territoriales liées à la compétence eau potable impliquant l'intégration au 01/10/2020 des syndicats d'eau de Kernévec, de la Presqu'île de Lézardrieux, des Traouiéro, de la Baie et de Kreis Tréger ;

15 septembre 2020

Etaient présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PILOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **4 délégués titulaires**, et de **4 délégués suppléants**, désignés au scrutin secret, pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP).

Nom des Candidats :

Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (4T / 4S)		
	Titulaires	Suppléants
1	Gervais EGAULT (Louannec)	Brigitte GOURHANT (Ploubezre)
2	François BOURIOT (Trélévern)	Pierre HUONNIC (Plouguiel)
3	Jean-François SALIOU (Lanmérin)	Jacques ROBIN (Rospez)
4	Christian MEHEUST (Lannion)	Loïc MAHE (Pleubian)

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **4 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP).

Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP)	
Prénom/NOM	
1.	Gervais EGAULT (Louannec)
2.	François BOURIOT (Trélévern)
3.	Jean-François SALIOU (Lanmérin)
4.	Christian MEHEUST (Lannion)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP).

ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **4 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP).

Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP)
Prénom/NOM
1. Brigitte GOURHANT (Ploubezre)
2. Pierre HUONNIC (Plouguiel)
3. Jacques ROBIN (Rospez)
4. Loïc MAHE (Pleubian)

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor (SDAEP).

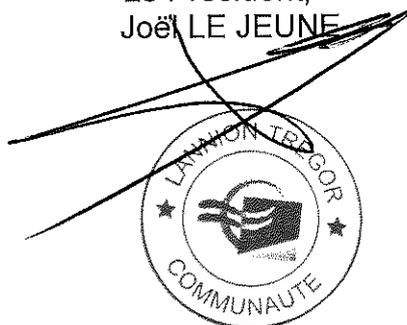
OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS

/

CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020*

Le Président,
Joël LE JEUNE

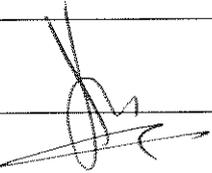
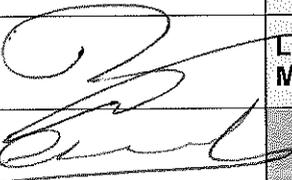
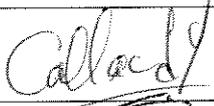


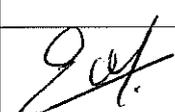
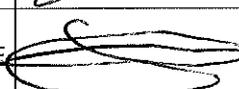
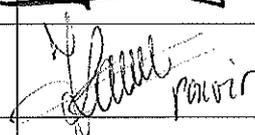
**PROCES-VERBAL D'ELECTION DES 4 DELEGUES TITULAIRES ET DES 4 DELEGUES
SUPPLEANTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE AU
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COTES D'ARMOR**

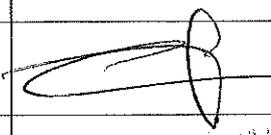
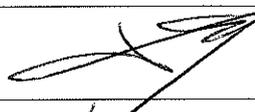
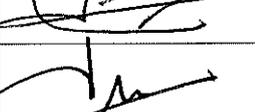
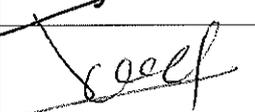
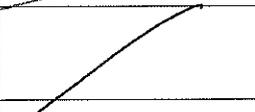
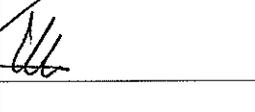
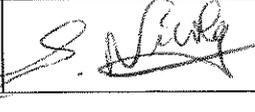
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

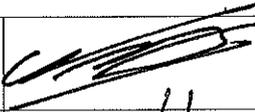
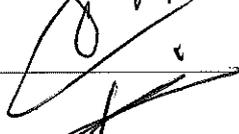
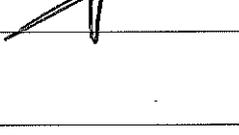
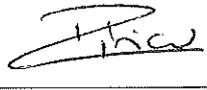
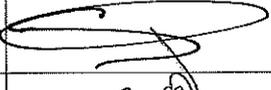
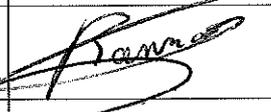
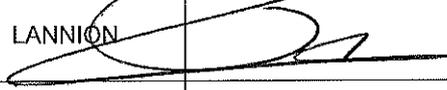
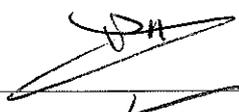
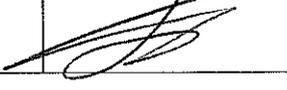
SIGNATURES

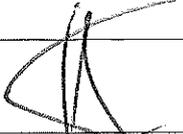
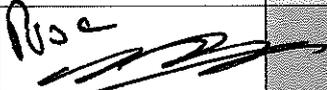
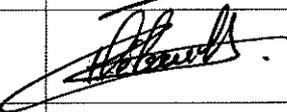
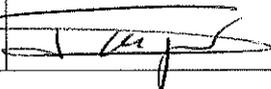
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie- Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC- LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			

CORVISIER	Bernadette	LANNION			
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			

LE BRAS	Jean-François	TREGROM	→	LE BOULANGER Danielle	
LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saïg	
LE HOUEROU	Gilbert	TREDARZEC		MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ		ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			

NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU			
OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	

SEUREAU	Cédric	LANNION			
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

**Le Président,
Joël LE JEUNE**



13 - Election des représentants de Lannion-Trégor Communauté au Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des syndicats mixtes ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU Les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à l'élection des délégués représentant Lannion-Trégor Communauté au sein du comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

PROCEDER Des 12 délégués titulaires et des 12 délégués suppléants représentant à Lannion-Trégor Communauté pour siéger au comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit.
L'ELECTION

Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit				
	Titulaires		Suppléants	
Pôle de Lannion (2 titulaires et 2 suppléants)				
1	Carine HUE	Lannion	Paul LE BIHAN	Lannion
2	Sylvain CAMUS	Ploulec'h	Bernadette CORVISIER	Lannion

Pôle de Perros-Guirec (4 titulaires et 4 suppléants)				
1	Xavier MARTIN	Trégastel	François BOURIOT	Trélévern
2	Jacques MAINAGE	Trébeurden	Sylvie CRAVEC	Louannec
3	Christophe BETOULE	Perros-Guirec	Philippe STEUNOU	Trévou- Tréguignec
4	Pierre TERRIEN	Pleumeur- Bodou	Pierre HOUSSAIS	Kermaria- Sulard
Pôle de Plouaret (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Jean-François LE BRAS	Trégrom	Annie BRAS-DENIS	Plouaret
Pôle de Cavan (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Joël PHILIPPE	Tonquédec	Romuald COCADIN	Pluzunet
Pôle de Plestin-les-Grèves (2 titulaires et 2 suppléants)				
1	Joël LE JEUNE	Trédrez- Locquémeau	Yann KERGOAT	Ploumilliau
2	André COENT	Plouzélambre	François PRIGENT	Lanvellec
Pôle de Tréguier (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Anne-Françoise PIEDALLU	Plougrescant	Guirec ARHANT	Tréguier
Pôle de Lézardrieux (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Loïc MAHE	Pleubian	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur- Gautier

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

Procès-verbal d'élection des conseillers communautaires amenés à siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion- Côte de Granit

Nombre de membres en exercice : 85 titulaires – 47 suppléants.
Nombre de membres qui assistaient à la séance : 69 titulaires – 3 suppléants – 9 procurations

L'an deux mil vingt, le quinze septembre, à dix-huit heures, au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, le conseil de communauté s'est réuni, sur convocation qui leur a été adressée le 4 septembre 2020 par Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion-Trégor Communauté, conformément aux articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant pour objet l'élection des délégués amenés à siéger au comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

15 septembre 2020

Etaients présents :

Conseillers titulaires

NOM	PRENOM	COMMUNE	PRESENT	REPRESENTE (procuration ou suppléant)	ABSENT
ARHANT	Guirec	TREGUIER	X		
AURIAC	Cécile	TREMEL	X		
BARBIER	Françoise	LANNION	X		
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC	X		
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC	X		
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN	X		
BOURIOT	François	TRELEVERN	X		
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET	X		
BRIDET	Catherine	LANNION	X		
CALLAC	Jean-Yves	LANNION	X		
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H	X		
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY		X	
COCADIN	Romuald	PLUZUNET	X		
COENT	André	PLOUZELAMBRE	X		
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY	X		
CORNEC	Gaël	LANNION			X
CORVISIER	Bernadette	LANNION	X		
CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC		X	
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC	X		
DELISLE	Hervé	LANGOAT	X		
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT	X		
EGAULT	Gervais	LOUANNEC	X		
EVEN	Michel	PRAT	X		
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE	X		
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE		X	
GUELOU	Hervé	PLUFUR	X		
HENRY	Serge	TROGUERY	X		
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD	X		
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		X	
HUE	Carine	LANNION	X		
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL	X		
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES	X		
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU	X		
KERRAIN	Trefina	LANNION		X	
KERVAON	Patrice	LANNION	X		
LATIMIER	Hervé	LANNION	X		
LE BIHAN	Paul	LANNION	X		
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		X	
LE CREURER	Eric	COATASCORN	X		
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY-PLOUGRAS	X		
LE HOUEIROU	Gilbert	TREDARZEC		X	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ-LOCQUEMEAU	X		
LE MEN	Françoise	LANNION	X		
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR-GAUTIER	X		
LE QUÉMÉNER	Michel	TREZENY	X		
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER	X		
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN	X		

LEON	Erven	PERROS-GUIREC	X		
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN	X		
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	X		
MAHÉ	Loïc	PLEUBIAN			X
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN		X	
MARTIN	Xavier	TREGASTEL	X		
MEHEUST	Christian	LANNION	X		
MERRER	Louis	BERHET		X	
NEDELLEC	Yves	LANNION	X		
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE	X		
NICOLAS	Sonya	LANNION	X		
NIHOARN	Françoise	PLEUMEUR-BODOU	X		
OFFRET	Maurice	CAVAN	X		
PARANTHOËN	Henri	LEZARDRIEUX	X		
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC	X		
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT			X
PIOLOT	René	TREDUDER	X		
PIRIOU	Karine	KERBORS	X		
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE	X		
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC	X		
POUGNARD	Xavier	PENVENAN	X		
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES		X	
PRIGENT	François	LANVELLEC	X		
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN	X		
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS	X		
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC	X		
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN	X		
ROBERT	Eric	LANNION	X		
ROBIN	Jacques	ROSPEZ	X		
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL			X
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC	X		
SALIOU	Jean-François	LANMERIN	X		
SEUREAU	Cédric	LANNION	X		
STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU	X		
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		X	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU		X	
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ	X		
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU	X		

Conseiller suppléant

NOM	PRENOM	COMMUNE	SUPPLEANT DE
LE DILAVREC	Nathalie	SAINT-QUAY-PERROS	Olivier HOUZET
LE BOULANGER	Danielle	TREGROM	Jean-François LE BRAS
SAUVEE	Julie	TREVOU-TREGUIGNEC	Philippe STEUNOU

Procurations

NOM / PRENOM	PROCURATION à
Marie-Laure COADIC	Guillaume COLIN
Sylvie CRAVEC	Gervais EGAULT
Brigitte GOURHANT	Gildas NICOLAS
Trefina KERRAIN	Hervé LATIMIER
Gilbert LE HOUEROU	Jamila LOGNOGNÉ
Jacques MAINAGE	Bénédicte BOIRON
Louis MERRER	Maurice OFFRET
Brigitte PRIGENT	Christian JEFFROY
Pierre TERRIEN	Françoise NIHOARN

Monsieur Joël LE JEUNE, président, sollicite les candidatures pour l'élection de **12 membres titulaires et de 12 membres suppléants de Lannion-Trégor Communauté** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

Syndicat Mixte de l'Aéroport Lannion-Côte de Granit				
	Titulaires		Suppléants	
Pôle de Lannion (2 titulaires et 2 suppléants)				
1	Carine HUE	Lannion	Paul LE BIHAN	Lannion
2	Sylvain CAMUS	Ploulec'h	Bernadette CORVISIER	Lannion
Pôle de Perros-Guirec (4 titulaires et 4 suppléants)				
1	Xavier MARTIN	Trégastel	François BOURIOT	Trélévern
2	Jacques MAINAGE	Trébeurden	Sylvie CRAVEC	Louannec
3	Christophe BETOULE	Perros-Guirec	Philippe STEUNOU	Trévou-Tréguignec
4	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou	Pierre HOUSSAIS	Kermaria-Sulard
Pôle de Plouaret (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Jean-François LE BRAS	Trégrom	Annie BRAS-DENIS	Plouaret
Pôle de Cavan (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Joël PHILIPPE	Tonquédec	Romuald COCADIN	Pluzunet
Pôle de Plestin-les-Grèves (2 titulaires et 2 suppléants)				
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau	Yann KERGOAT	Ploumilliau
2	André COENT	Plouzélambre	François PRIGENT	Lanvellec
Pôle de Tréguier (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Anne-Françoise PIEDALLU	Plougrescant	Guirec ARHANT	Tréguier
Pôle de Lézardrieux (1 titulaire et 1 suppléant)				
1	Loïc MAHE	Pleubian	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier

ELECTION des MEMBRES TITULAIRES

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **12 membres titulaires** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

AEROPORT de Lannion Côte de Granit		
Pôle Lannion : 2 titulaires et 2 suppléants		
1	Carine HUE	Lannion
2	Sylvain CAMUS	Ploulec'h
Pôle Perros-Guirec : 4 titulaires et 4 suppléants		
1	Xavier MARTIN	Trégastel
2	Jacques MAINAGE	Trébeurden
3	Christophe BETOULE	Perros-Guirec
4	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou
Pôle Plouaret : 1 titulaire et 1 suppléant		
1	Jean-François LE BRAS	Trégrom
Pôle Cavan : 1 titulaire et 1 suppléant		
1	Joël PHILIPPE	Tonquédec
Pôle Plestin-les-grèves : 2 titulaires et 2 suppléants		
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau
	André COENT	Plouzélambre
Pôle Tréguier : 1 titulaire et 1 suppléant		
1	Anne-Françoise PIEDALLU	Plougrescant
Pôle Lézardrieux : 1 titulaire et 1 suppléant		
1	Loïc MAHE	Pleubian

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres titulaires** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

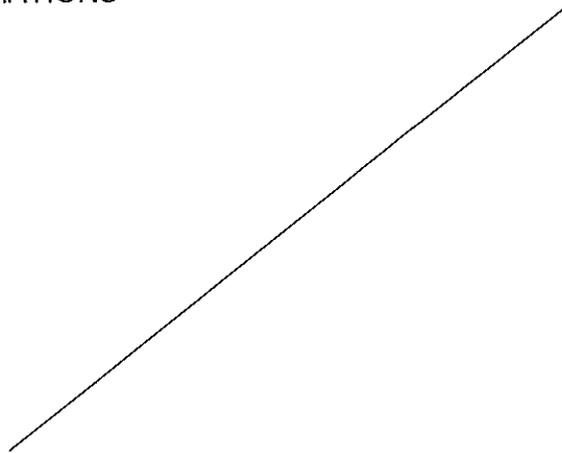
ELECTION des MEMBRES SUPPLEANTS

Monsieur Joël LE JEUNE, président, a invité l'assemblée à procéder à l'élection des **12 membres suppléants** de Lannion-Trégor Communauté pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

AEROPORT de Lannion Côte de Granit	
Pôle Lannion : 2 titulaires et 2 suppléants	
Paul LE BIHAN	Lannion
Bernadette CORVISIER	Lannion
Pôle Perros-Guirec : 4 titulaires et 4 suppléants	
François BOURIOT	Trélévern
Sylvie CRAVEC	Louannec
Philippe STEUNOU	Trévou-Tréguignec
Pierre HOUSSAIS	Kermaria-Sulard
Pôle Plouaret : 1 titulaire et 1 suppléant	
Annie BRAS-DENIS	Plouaret
Pôle Cavan : 1 titulaire et 1 suppléant	
Romuald COCADIN	Pluzunet
Pôle Plestin-les-grèves : 2 titulaires et 2 suppléants	
Yann KERGOAT	Ploumilliau
François PRIGENT	Lanvellec
Pôle Tréguier : 1 titulaire et 1 suppléant	
Guirec ARHANT	Tréguier
Pôle Lézardrieux : 1 titulaire et 1 suppléant	
Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier

ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés **membres suppléants** pour siéger au sein du comité syndical du syndicat mixte de l'aéroport de Lannion-Côte de Granit.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS



CLÔTURE DU PROCES-VERBAL

*Fait à Lannion
Le 15 septembre 2020.*

Le Président,
Joël LE JEUNE

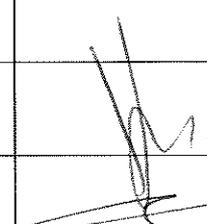
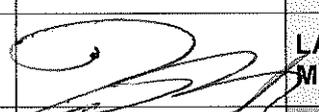


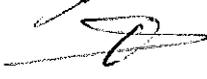
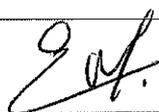
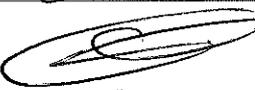
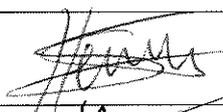
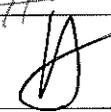
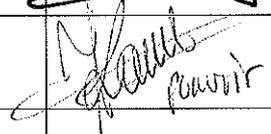
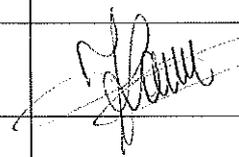
PROCES-VERBAL D'ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT DE LANNION-COTE DE GRANIT

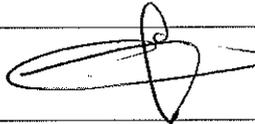
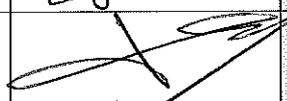
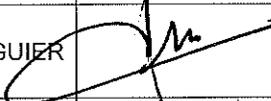
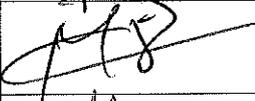
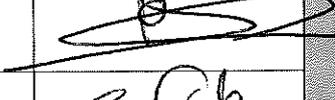
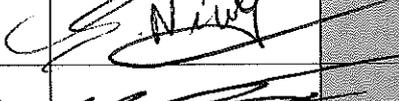
- DRESSE SUR LE CHAMP LE 15 SEPTEMBRE 2020

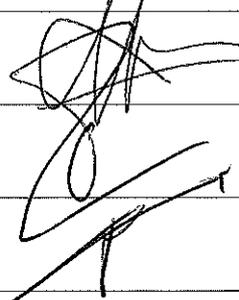
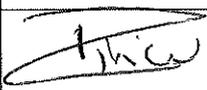
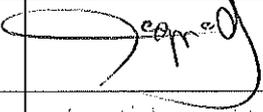
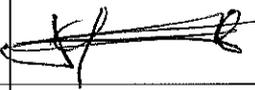
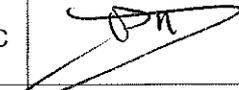
SIGNATURES

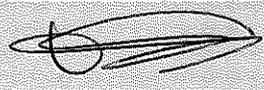
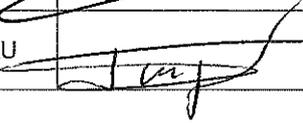
Les membres du Conseil communautaire,

NOM	PRENOM	COMMUNE	SIGNATURE	SUPPLEANT voix délibérative	SIGNATURE
ARHANT	Guirec	TREGUIER		BODIN Marie-Pierre	
AURIAC	Cécile	TREMEL		PETIBON Sandrine	
BARBIER	Françoise	LANNION			
BETOULE	Christophe	PERROS-GUIREC			
BODIOU	Henri	CAOUENNEC-LANVEZEAC		LE PERF Sylvie	
BOIRON	Bénédicte	TREBEURDEN			
BOURIOT	François	TRELEVERN		LE CUN Michelle	
BRAS-DENIS	Annie	PLOUARET		LAFONTAINE Marcel	
BRIDET	Catherine	LANNION			
CALLAC	Jean-Yves	LANNION			
CAMUS	Sylvain	PLOULEC'H		MORVAN Sonia	
COADIC	Marie-Laure	LA ROCHE-JAUDY			
COCADIN	Romuald	PLUZUNET		LE CORRE Noël	
COENT	André	PLOUZELAMBRE		LE MORVAN Arnaud	
COLIN	Guillaume	LA ROCHE-JAUDY			
CORNEC	Gaël	LANNION			
CORVISIER	Bernadette	LANNION			

CRAVEC	Sylvie	LOUANNEC			
DANGUY-DES-DESERTS	Rosine	PERROS-GUIREC			
DELISLE	Hervé	LANGOAT		BROUDIC Maryvonne	
DROUMAGUET	Jean	MANTALLOT		ANDRE Ismaël	
EGAULT	Gervais	LOUANNEC			
EVEN	Michel	PRAT		LE MORVAN Pascale	
GARZUEL	Alain	LE VIEUX-MARCHE		VILAIN Danièle	
GOURHANT	Brigitte	PLOUBEZRE			
GUELOU	Hervé	PLUFUR		LE CORRE Jean-Yves	
HENRY	Serge	TROGUERY		PASQUIOU Yvan	
HOUSSAIS	Pierre	KERMARIA-SULARD		LE ROY Nadia	
HOUZET	Olivier	SAINT-QUAY-PERROS		LE DILAVREC Nathalie	
HUE	Carine	LANNION			
HUONNIC	Pierre	PLOUGUIEL		KERVELLEC Françoise	
JEFFROY	Christian	PLESTIN-LES-GREVES			
KERGOAT	Yann	PLOUMILLIAU			
KERRAIN	Trefina	LANNION			
KERVAON	Patrice	LANNION			
LATIMIER	Hervé	LANNION			
LE BIHAN	Paul	LANNION			
LE BRAS	Jean-François	TREGROM		→ LE BOULANGER Danielle	

LE CREURER	Eric	COATASCORN		FRAVAL Philippe	
LE GALL	Jean-François	LOGUIVY- PLOUGRAS		RUBEUS Saig	
LE HOUEYOU	Gilbert	TREDARZEC	<i>J. Legrand</i>	MATHECADE Camille	
LE JEUNE	Joël	TREDREZ- LOCQUEMEAU		LEBON Mariannick	
LE MEN	Françoise	LANNION			
LE MOULLEC	Frédéric	PLEUMEUR- GAUTIER		LE TIRANT Christine	
LE QUEMENER	Michel	TREZENY		PEUROU Yves	
LE ROI	Christian	MINIHY-TREGUIER		GALLAIS Marie- Yvonne	
LE ROLLAND	Yves	COATREVEN		HUON Christian	
LEON	Erven	PERROS-GUIREC			
L'HEREEC	Patrick	PLOUNERIN		JACOB Christian	
LOGNONÉ	Jamila	LANMODEZ	<i>J. Legrand</i>	ROMBAUT Philippe	
MAHE	Loïc	PLEUBIAN		AMBERT Françoise	
MAINAGE	Jacques	TREBEURDEN			
MARTIN	Xavier	TREGASTEL		LALEUF Claudie	
MEHEUST	Christian	LANNION			
MERRER	Louis	BERHET		BENECH Laurence	
NEDELLEC	Yves	LANNION			
NICOLAS	Gildas	PLOUBEZRE			
NICOLAS	Sonya	LANNION			
NIHOUARN	Françoise	PLEUMEUR- BODOU			

OFFRET	Maurice	CAVAN		DENIS Catherine	
PARANTHOEN	Henri	LEZARDRIEUX		LE COQ-BERESCHEL Annyvonne	
PHILIPPE	Joël	TONQUEDEC		LAMBERT Peggy	
PIEDALLU	Anne-Françoise	PLOUGRESCANT		CLIQUET Grégoire	
PILOT	René	TREDUDER		MORVAN Gildas	
PIRIOU	Karine	KERBORS		BEAUVAIS Coralie	
PONCHON	François	SAINT-MICHEL-EN-GREVE		ROPARTZ Christophe	
PONTAILLER	Catherine	PERROS-GUIREC			
POUGNARD	Xavier	PENVENAN			
PRIGENT	Brigitte	PLESTIN-LES-GREVES			
PRIGENT	François	LANVELLEC		LE JEUNE Annie	
PRUD'HOMM	Denise	PENVENAN			
QUENIAT	Jean-Claude	PLOUGRAS		GOASDOUE Nadine	
QUILIN	Gérard	PLOUNEVEZ-MOEDEC		ALLAIN Sonia	
RANNOU	Laurent	QUEMPERVEN		MALLO Yves	
ROBERT	Eric	LANNION			
ROBIN	Jacques	ROSPEZ		ABRAHAM Gilberte	
ROGARD	Didier	PLEUDANIEL		POCHAT Isabelle	
ROUSSELOT	Pierrick	PERROS-GUIREC			
SALIOU	Jean-François	LANMERIN		BONNIEC Carole	
SEUREAU	Cédric	LANNION			

STEPHAN	Alain	PLEUMEUR-BODOU			
STEUNOU	Philippe	TREVOU-TREGUIGNEC		SAUVEE Julie	
TERRIEN	Pierre	PLEUMEUR-BODOU			
THEBAULT	Christophe	CAMLEZ		LE GOFF Rémi	
TURPIN	Sylvie	PLOUMILLIAU			

Certifié exécutoire par le Président

A Lannion, le 15 septembre 2020.

Le Président,
Joël LE JEUNE



➤ *Départ de Paul LE BIHAN (procuration à Eric ROBERT)*

14 - VIGIPOL : modification des statuts, adhésion et désignation de représentants

Rapporteur : Frédéric LE MOULLEC

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.5721-1 relatifs aux élections des représentants des EPCI au sein des Syndicats Mixtes ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté et notamment

II-2 – Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie

VU Les statuts modifiés du Syndicat Mixte VIGIPOL permettant notamment l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ;

CONSIDERANT L'intérêt pour Lannion-Trégor Communauté, déjà partenaire de VIGIPOL et également coordinateur de la démarche infra polmar sur le territoire, d'adhérer au syndicat mixte ;

CONSIDERANT La nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour Lannion-Trégor Communauté en cas d'adhésion au syndicat mixte ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, rappelle qu'il n'est pas candidat à la présidence du syndicat mixte Vigipol et qu'il n'est pas non plus le représentant de sa commune. Il ajoute que le Président doit nécessairement être le représentant d'une commune membre, et non être celui de l'EPCI.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

ADHERER Au Syndicat Mixte VIGIPOL.

PROCEDER Du délégué titulaire et du délégué suppléant représentant Lannion-Trégor
à
L'ELECTION Comité Syndicat du Syndicat Mixte VIGIPOL.

VIGIPOL (1 titulaire et 1 suppléant)				
	Titulaire		Suppléant	
1	Xavier MARTIN	Trégastel	Bénédicte BOIRON	Trébeurden

PRECISER Que la prise de fonction des délégués prendra effet lors de la première réunion du Comité Syndicat du Syndicat Mixte VIGIPOL.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

SIGNER Le Procès-Verbal d'élection.

15 - Désignation des délégués aux autres organismes extérieurs

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU La loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement de l'organe délibérant il convient de procéder à la désignation des délégués pour représenter Lannion-Trégor Communauté dans les différents organismes extérieurs desquels elle est membre ;

CONSIDERANT L'appel à candidature ;

Monsieur Cédric SEUREAU, Vice-président, demande à vérifier les statuts de l'ADIT car il lui semble que les Présidents ou vice-Présidents ne peuvent siéger au bureau de cette dernière.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que les statuts seront effectivement vérifiés.

Monsieur Maurice OFFRET, Membre Permanent du Bureau Exécutif, signale que l'école de musique des 3 Rivières ne se situe pas à Tréguier mais à Bégard.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait remarquer que LTC adhère à cette école de musique. Il rappelle que LTC soutient d'autres associations ce qui permet d'avoir un enseignement musical sur tout le territoire.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

DESIGNER Les représentants de Lannion-Trégor Communauté aux organismes extérieurs tels que listés ci-après.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

AUTRES ORGANISMES

COMMISSION N°1	COMMISSION N°1 : AFFAIRES GENERALES			
	ASSOCIATIONS			
	CNAS (1T)			
	1	Frédéric LE MOULLEC	Pleumeur-Gautier	
	INTER'ESS (1T)			
	1	Guillaume COLIN	La Roche-Jaudy	
	AGENCES			
	ADAC (1T)			
	1	Jacques ROBIN	Rospéz	
	COMMISSION N°2 : ECONOMIE			
	ENSEIGNEMENT			
	IUT (1T+1S)			
	1	Cédric SEUREAU	Lannion	Sylvain CAMUS Ploulec'h
	ENSSAT (1T+1S)			
1	Cédric SEUREAU	Lannion	Sylvain CAMUS Ploulec'h	
CODESUP (3T+3S)				
1	Cédric SEUREAU	Lannion	Sylvain CAMUS Ploulec'h	
2	Erven LEON	Perros-Guirec	Romuald COCADIN Pluzunet	
3	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau	Serge HENRY Troguéry	
Lycée Félix LE DANTEC - CA du Lycée (1T+1S)				
1	Cédric SEUREAU	Lannion	Christophe THEBAULT Camlez	
Lycée Félix LE DANTEC - CA du Lycée professionnel (1T+1S)				
1	Cédric SEUREAU	Lannion	Christophe THEBAULT Camlez	
Lycée SAVINA - Tréguier (1T+1S)				
1	Cédric SEUREAU	Lannion	Guirec ARHANT Tréguier	
Collège Yves COPPENS - CA (1T sans voix délibérative)				
1	Carine HUE	Lannion		
Collège Charles LE GOFFIC - CA (1T sans voix délibérative)				
1	Yves NEDELLEC	Lannion		
Collège ERNEST RENAN (1T sans voix délibérative)				
1	Serge HENRY	Troguéry		
AGENCES				
CA ADIT Technopôle antcipa (7T+7S)				
1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau	François BOURIOT Trélevren	
2	Erven LEON	Perros-Guirec	Sylvain CAMUS Ploulec'h	
3	Cédric SEUREAU	Lannion	Christophe BETOULE Perros-Guirec	
4	Loïc MAHE	Pleubian	Paul LE BIHAN Lannion	
5	Bénédicte BOIRON	Trébeurden	Pierre HUONNIC Plouguiel	
6	Guillaume COLIN	La Roche-Jaudy	Hervé DELISLE Langoat	
7	Eric LE CREURER	Coatascorn	Françoise LE MEN Lannion	
Côtes d'Armor Destination (1T)				
1	Bénédicte BOIRON	Trébeurden		
Bretagne Développement Innovation - BDI (1T+1S)				
1	Cédric SEUREAU	Lannion	Erven LEON Perros-Guirec	
ASSOCIATIONS				
MISSION LOCALE (4T)				
1	André COENT	Plouzélambre		
2	Denise PRUD'HOMM	Penvénan		
3	Serge HENRY	Troguéry		

COMMISSION N°2

	4	Sylvie TURPIN	Ploumilliau		
	Association de gestion du CNAM de Bretagne (1T)				
	1	Cédric SEUREAU	Lannion		
	PHOTONICS BRETAGNE - PERFOS (1T)				
	1	Erven LEON	Perros-Guirec		
	ADESS (1 T)				
	1	Guillaume COLIN	La Roche-Jaudy		
	Cité des métiers (1T)				
	1	Loïc MAHE	Pleubian		
	Campus des métiers et qualifications (1 T)				
	1	Cédric SEUREAU	Lannion		
	Campus des Métiers COPIL Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) Territoire				
	1	Cédric SEUREAU	Lannion	Bénédicte BOIRON	Trébeurden
	SENSATION BRETAGNE (2T)				
	1	Bénédicte BOIRON	Trébeurden		
	2	Xavier MARTIN	Trégastel		
	COMITE REGIONAL DE TOURISME (1T)				
	1	Bénédicte BOIRON	Trébeurden		
	AUTRES COOPERATIONS				
	CEVA (2T)				
	1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau		
	2	Loïc MAHE	Pleubian		
C O M 3	COMMISSION N°3 : Services à la population				
	ASSOCIATION				
	AMORCE (1 T / 1 S)				
	1	Gervais EGAULT	Louannec	Hervé GUELOU	Plufur
C O M 4	COMMISSION N°4 : MOBILITES, ENERGIE				
	REFERENTS				
	Sécurité routière (1T)				
	1	Carine HUE	Lannion		
	ASSOCIATIONS				
	Groupe de liaison projet hydrolien Paimpol-Bréhat / ERDF(2T)				
	1	Loïc MAHE	Pleubian		
2	Hervé GUELOU	Plufur			
	AUTRES COOPERATIONS				
	SCIC BOCAGENESE (1T)				
1	Hervé GUELOU	Plufur			
C O M 5	COMMISSION N°5 : ENVIRONNEMENT, CLIMAT				
	AUTRES COOPERATIONS				
	INFRAPOLMAR (1T)				
	1	Xavier MARTIN	Trégastel		
Commission Consultative Environnementale pour l'aérodrome (1T + 1S)					
1	Annie BRAS-DENIS	Plouaret	Pierre TERRIEN	Plumeur-Bodou	
C O M 6	COMMISSION N°6 : CULTURE, PATRIMOINE ET EQUIPEMENTS SPORTIFS				
	ASSOCIATIONS				
	Ouest Armor Image (1T)				
	1	Pierre HUONNIC	Plouguiel		
CARRE MAGIQUE (5T+5S)					
1	Catherine PONTAILLER	Perros-Guirec	Françoise LE MEN	Lannion	

COMMISSION N°6	2	Guirec ARHANT	Tréguier	Yann KERGOAT	Ploumilliau	
	3	Tréfina KERRAIN	Lannion	Cécile AURIAC	Trémeur	
	4	Pierre HUONNIC	Plouguiel	Annie BRAS-DENIS	Plouaret	
	5	Christophe THEBAULT	Camlez	François BOURIOT	Trélevorn	
	Ecole de musique des 3 rivières (1T)					
	1	Guirec ARHANT	Tréguier			
ARMOR SCIENCE (1T)						
	1	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou			
Presqu'île à Tue-Tête (1T)						
	1	Jamila LOGNONÉ	Lanmodez			
PARC DU RADOME (1T+1S)						
	1	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou	Bénédicte BOIRON	Trébeurden	
RIMAT (1T+1S)						
	1	Guirec ARHANT	Tréguier	Pierre HUONNIC	Plouguiel	
COMMISSION N°7	COMMISSION N°7 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, HABITAT					
	AGENCES					
	ADEUPa (3T y compris le Président)					
		1	Joël LE JEUNE	Trédrez-Locquémeau		
		2	Paul LE BIHAN	Lannion		
		3	Maurice OFFRET	Cavan		
	AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET COMMISSION COMMUNALE					
	Etablissement public foncier régional (1T+1S)					
		1	Maurice OFFRET	Cavan	Gérard QUILIN	Plouñevéz-Moëdec
	Comité régional de l'Habitat et de l'Hébergement - CRHH (1T/1S) - DREAL					
		1	Guirec ARHANT	Tréguier	Gérard QUILIN	Plouñevéz-Moëdec
	CLUB DECENTRALISATION ET HABITAT (1T/1S)					
		1	Guirec ARHANT	Tréguier	Gérard QUILIN	Plouñevéz-Moëdec
	BSB (1T)					
		1	Gérard QUILIN	Plouñevéz-Moëdec		
	ASSOCIATIONS					
	ADIL (1T)					
		1	Guirec ARHANT	Tréguier		
	SIAO (Services intégrés d'accueil et d'orientation) (1T)					
		1	Françoise NIHOARN	Pleumeur-Bodou		

➤ *Départ Patrice KERVAON (procuration à Joël LE JEUNE)*

16 - Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays - Comité unique de programmation (CUP) : désignation des représentants du collège public

Rapporteur : Christian JEFFROY

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-10-1, portant sur la mise en place dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'un conseil de développement ;
- VU** La délibération du Conseil d'Administration du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo en date du 29 septembre 2016, décidant de la dissolution du GIP-ADT du Pays du Trégor-Goëlo au 31 décembre 2016 et le transfert au 1^{er} janvier 2017 des missions et de l'équipe technique du Pays à Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** La délibération du Conseil Régional de Bretagne lors de sa session des 15 et 16 décembre 2016 relative à la révision de sa politique territoriale et notamment aux modalités de révision des Contrats de Partenariats Europe/Région/Pays pour la deuxième période 2017-2020 ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 17 janvier 2017 portant mise en place du Comité Unique de Programmation pour le Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 et désignation des représentants du Collège Public ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2017 portant approbation des versions révisées du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du Trégor et de la Convention pour le soutien régional aux priorités de développement (période 2017-2020)
- CONSIDERANT** Qu'à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux il convient de procéder à la désignation des représentants du collège public du Comité Unique de Programmation pour le Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays 2014-2020 ;
- CONSIDERANT** Les éléments suivants :

La coordination entre les différents fonds territorialisés – régionaux ou européens – liés au Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du Trégor est mise en œuvre au travers du Comité unique de programmation (CUP).

Ce comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie du territoire par la sélection de projet au titre des programmes européens territorialisés : l'Investissement Territorial Intégré FEDER (ITI FEDER) et les dispositifs de Développement Local par les Acteurs Locaux FEADER ou Leader et FEAMP. Il doit également se prononcer sur les projets sollicitant les fonds territoriaux régionaux. Il émet enfin un avis sur les crédits de l'État attribués au titre du volet territorial du Contrat de Plan Etat Région (FNADT) et des contrats de ruralité dans le cas des projets sollicitant également des financements du contrat de partenariat.

Le CUP est l'instance de gouvernance du Groupe d'Action Locale (GAL) chargé de la mise en place de la stratégie de développement mise en place dans le cadre du programme européen Leader. Le GAL n'est pas une structure juridique, elle est portée par une structure existante, en l'occurrence

Lannion-Trégor Communauté en tant que signataire du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays du Trégor.

La composition du CUP est définie comme suit :

Collège public :

- La conseillère régionale référente (non-votante sur les fonds européens) ;
- Le-la Sous-Préfet-ète (voix délibérante pour les crédits État)
- 9 représentant-e-s titulaires de Lannion-Trégor Communauté, dont :
 - 4 membres de l'exécutif (hormis le président et les vice-présidents ayant délégation permanente de signature pour la durée du mandat)
 - 5 maires des communes de Lannion-Trégor Communauté ou élu-e-s communaux-ales
- 9 représentant-e-s suppléant-e-s de Lannion-Trégor Communauté, dont :
 - 4 membres de l'exécutif (hormis le président et les vice-présidents ayant délégation permanente de signature pour la durée du mandat)
 - 5 maires des communes de Lannion-Trégor Communauté ou élu-e-s communaux-ales

Collège privé :

- 10 représentant-e-s titulaires du conseil de Développement de Lannion-Trégor Communauté, représentant leur structure et non le

conseil de développement, dont :

- Le président du conseil de développement
 - 2 représentants de la thématique « Economie »
 - 1 représentant de la thématique « Agriculture »
 - 1 représentant de la thématique « Environnement »
 - 2 représentants de la thématique « Enseignement supérieur, recherche »
 - 2 représentants de la thématique « Vie sociale et collective »
 - 1 représentant de la thématique « Culture »
- 10 représentant-e-s suppléant-e-s du conseil de Développement de Lannion-Trégor Communauté, formant un « pool » de suppléant-e-s.

Membres invités avec voix consultative :

- Le sous-préfet d'arrondissement ou son-sa représentant-e-s Les conseillers départementaux des Côtes d'Armor référents (votant uniquement pour les projets bénéficiant de subventions de l'État – volet territorial du CPER)
- Les conseillers-ères régionaux-ales domicilié-e-s sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté (votant uniquement pour les projets bénéficiant d'une subvention du Département au titre de l'enveloppe complémentaire au programme LEADER)

Le collège privé doit représenter au moins 50 % de voix plus une.

Madame Catherine PONTAILLER, Conseillère Communautaire de Perros-Guirec, demande si les suppléants sont automatiquement conviés, et si ce sont des suppléants de attitrés.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que les suppléants sont conviés uniquement en cas d'absence d'un titulaire. Il souligne la difficulté de regrouper une majorité des élus et du Conseil de Développement.

Monsieur Christian JEFFROY, Vice-Président, fait remarquer que le Comité Unique de Programmation se réunit par demi-journée et en semaine.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

DESIGNER Les membres du Collège des élus tels que suit :

Comité Unique de Programmation				
Titulaires				
	Prénom NOM	Statut	Commune	Pôle
1	Christian JEFFROY	Membres de l'exécutif sans délégation de signature permanente	Plestin-les-Grèves	Plestin-les-Grèves
2	Loïc MAHE		Pleubian	Lézardrieux
3	Pierre HUONNIC		Plouguiel	Tréguier
4	François BOURIOT		Trélévern	Perros-Guirec
5	Françoise LE MEN	Maires ou élus communaux, conseillers communautaires ou non	Lannion	Lannion
6	Patrick L'HEREEC		Plounérin	Plouaret
7	Jean-François LE GUEVEL		Caouënnec-Lanvézéac	Cavan
8	Grégoire CLIQUET		Plougrescant	Tréguier
9	Brigitte GOURHANT		Ploubezre	Lannion
Suppléants				
	Prénom NOM	Statut	Commune	Pôle
1	Annie BRAS-DENIS	Membres de l'exécutif sans délégation de signature permanente	Plouaret	Plouaret
2	Guillaume COLIN		La Roche-Jaudy	Tréguier
3	Denise PRUD'HOMM		Penvénan	Tréguier
4	Hervé GUELOU		Plufur	Plestin-les-Grèves
5	Serge HENRY	Maires ou élus communaux, conseillers communautaires ou non	Troguéry	Tréguier
6	Catherine PONTAILLER		Perros-Guirec	Perros-Guirec
7	Lydie DOMANCICH		Lanmodez	Lézardrieux
8	Cécile AURIAC		Trémel	Plestin-les-Grèves
9	Michel EVEN		Prat	Cavan

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

17 - DLAL FEAMP : Désignation des représentants de Lannion-Trégor Communauté au sein de la Commission Mer et Littoral (CML)

Rapporteur : Joël LE JEUNE

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;
- VU** Le Contrat de Partenariat Europe/Région/Pays du Trégor signé le 29 juin 2015 ;
- VU** La délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 13 février 2017 portant décision de sélection du Groupe d'Action Local Pêche et Aquaculture (GALPA) ;
- CONSIDERANT** La convention relative à la mise en œuvre du Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) dans le cadre du Programme opérationnel du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) de la Région Bretagne validée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 22 juin 2017 ;
- CONSIDERANT** Qu'à la suite du renouvellement il convient de procéder à la désignation des membres issus du collège des élus communautaires acté au Conseil Communautaire lors de sa séance du 16 juillet 2020 pour siéger au sein de la Commission Mer et Littoral dans le cadre du DLAL FEAMP au titre de Lannion-Trégor Communauté ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

- DESIGNER** Les 4 membres titulaires et les 3 membres suppléants de Lannion-Trégor Communauté issus du collège des élus pour siéger à la Commission Mer et Littoral dans le cadre du DLAL FEAMP tels que suit :

Commission Mer et Littoral DLAL FEAMP				
	Titulaires		Suppléants	
1	Loïc MAHE	Pleubian	Xavier MARTIN	Trégastel
2	Joël LE JEUNE	Trédrez- Locquémeau	Pierre TERRIEN	Pleumeur-Bodou
3	Anne-Françoise PIEDALLU	Plougrescant	Denise PRUD'HOMM	Penvénan
4	Christian JEFFROY	Plestin-les- Grèves		

**18 - Commission Consultative des Services Publics Locaux :
composition**

Rapporteur : Joël LE JEUNE

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1413-1 ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 17 octobre 2019 fixant le nombre et la répartition des sièges de l'organe délibérant de Lannion-Trégor Communauté ;

VU L'arrêté préfectoral du Préfet des Côtes d'Armor en date du 10 décembre 2019 portant modification des statuts de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 17 janvier 2017 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et arrêtant les principes devant orienter sa composition ;

CONSIDERANT Que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est présidée par le Président de la Communauté ou son représentant et qu'elle comprend des membres du Conseil Communautaire désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales, nommés par le Conseil Communautaire. La commission peut par ailleurs inviter à participer à ses travaux toute personne dont l'audition lui paraît utile au regard des sujets étudiés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À LA MAJORITÉ

**(Par 1 abstention)
Alain STEPHAN**

DECIDE DE :

APPROUVER La composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux telle que suit :

Collège	Membres désignés
Collège des élus communautaires	Ensemble du bureau exécutif et des conseillers spécialisés
Collège des représentants des acteurs socio-économiques et associatifs du territoire	Membres du Conseil de Développement de Lannion-Trégor Communauté
Collège de membres qualifiés non permanents	Membres sollicités en tant que de besoin sur les thématiques de la commission

PRECISER Que cette commission traitera de l'ensemble des services publics locaux mis en œuvre par Lannion-Trégor Communauté.

PRECISER Que les réunions de la CCSPSPL seront ouvertes à l'ensemble des conseillers communautaires qui pourront s'y joindre en fonction des thématiques.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ ***Interruption de séance de 19h45 à 19h51 pour donner la parole à Gilles BLANSHONG, Président du Conseil de Développement.***

19 - Conditions et modalités de consultation du Conseil de Développement

Rapporteur : Christian JEFFROY

VU La loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10-1 relatif à la mise en place et à la composition du Conseil de Développement dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants ;

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 17 janvier 2017 relative à la création du Conseil de Développement, à sa composition et à la mise en place d'une charte de partenariat Lannion-Trégor Communauté – Conseil de Développement ;

VU La délibération du Bureau Exécutif en date du 08 octobre 2019 portant validation de la charte de partenariat entre Lannion-Trégor Communauté et son Conseil de Développement ;

CONSIDERANT Que le Conseil de Développement est organisé en association ;

CONSIDERANT Qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux il convient de débattre et de délibérer sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement.

Selon ses statuts, le Conseil de Développement de Lannion-Trégor Communauté (association loi de 1901) a pour objet :

- De fédérer les acteurs locaux des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, dans le but de promouvoir une approche de développement global du territoire, notamment par le travail des ateliers ;
- De proposer un programme d'actions cohérent en référence au projet de territoire de Lannion-Trégor Communauté ;
- D'évaluer les politiques publiques locales de promotion du développement durable de l'EPCI ;
- De donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre ;
- D'inscrire ses réflexions dans une démarche prospective.

De manière générale conformément à l'article L5211-10-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Lors du précédent mandat et selon la charte de partenariat en vigueur, jointe à la présente délibération, le Conseil de Développement a été associé aux activités de Lannion-Trégor Communauté selon les modalités suivantes :

- Via la participation de ses représentants aux commissions de travail thématiques (2 représentants par commission à l'exception de la commission couvrant le « Pays du Trégor », qui en accueillait 12) ;
- Via la participation de l'ensemble de ses membres aux réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), instance établie en conformité avec l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales ;

- Via la participation de ses représentants à certains groupes de travail et comités de pilotage établis de manière ad hoc (sur invitation) ;
- Via les saisines émises par Lannion-Trégor Communauté ;
- Via les auto-saisines, activités à l'initiative du Conseil de Développement portant sur un sujet spécifique.

Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, fait remarquer qu'en tant que membre du CUP au dernier mandat elle a rencontré plusieurs membres du Conseil de Développement à plusieurs reprises. Elle regrette qu'il n'y ait pas de lien plus tenu entre le travail du Conseil de Développement et celui du Conseil Communautaire alors qu'ils sont complémentaires. Elle propose qu'une présentation du travail du Conseil de Développement soit faite en Conseil Communautaire deux fois par an.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

VALIDER Les conditions et les modalités de consultation du Conseil de Développement selon la charte précédemment adoptée et jointe à la présente délibération.

PRECISER Que la charte pourra évoluer, et sera soumise le cas échéant à validation du Bureau Exécutif de Lannion-Trégor Communauté.

PRECISER Que le Conseil de Développement est composé de représentants d'organismes issus de la société civile, représentatifs du territoire. Cette composition doit respecter l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités. Ses membres sont répartis en cinq collèges :

Collège 1 : Activités économiques et organismes de développement
Collège 2 : Enseignement, formation, recherche
Collège 3 : Vie collective et associative
Collège 4 : Syndicats de professionnels et de salariés
Collège 5 : Personnes qualifiées

PRECISER Que Lannion-Trégor Communauté, souhaitant un partenariat constructif avec le Conseil de Développement via notamment des saisines régulières et un suivi des dossiers qui lui seront confiés, allouera les moyens nécessaires à l'association.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Charte de partenariat

Entre

Lannion-Trégor Communauté

Et

Son Conseil de Développement



La présente Charte de partenariat a pour objet d'affirmer la volonté partagée des élus de Lannion Trégor Communauté et des membres du Conseil de développement de :

- Promouvoir la démocratie participative sur le territoire
- Co-construire et faire vivre un projet de territoire

Cette charte établit le cadre de coopération entre,

D'une part, le Conseil de Développement de Lannion-Trégor Communauté, association loi de 1901 enregistrée auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Côtes d'Armor sous la référence n°W223001070, représenté par son Président, Gilles BLANSCHONG, agissant par décision prise en Assemblée Générale le 7 février 2019. Cette structure sera désignée sous les termes « Conseil de Développement, Conseil ou CD » ;

D'autre part, l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) Lannion-Trégor Communauté, représentée par son Président Joël Le Jeune, agissant en application de la délibération du Conseil Communautaire du 17 janvier 2017. Cette structure sera désignée sous les termes « LTC » ;

Communément désignées comme « parties » ou « partenaires ».

PREAMBULE	3
1. Cadre législatif et réglementaire	3
2. Objet du Conseil de développement de LTC.....	3
I. LES RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LTC	4
1. Renouvellement du Conseil de développement.....	4
2. Les instances de LTC.....	4
3. Les instances du Conseil de développement	4
4. Les modalités de coordination.....	4
II. MODALITES DE TRAVAIL PARTAGE	5
1. Commissions de travail LTC.....	5
2. Participation à des groupes de travail ou comités de pilotage ad hoc.....	5
3. Saisine	6
4. Auto-saisine	6
III. LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION	6
1. Les auditions	6
2. Transmission des avis et propositions	6
3. La communication grand public.....	6
IV. LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAR LANNION TREGOR COMMUNAUTE	7
V. EVOLUTIVITE	7

1. Cadre législatif et réglementaire

Les conseils de développement sont des assemblées consultatives prévues par la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite « Loi Voynet », puis ont été légitimés par la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 07 août 2015.

Le Conseil de développement local a adopté un statut associatif (type loi 1901) en juillet 2001, devenant membre fondateur au sein de la structure « Groupement d'Intérêt Public du Pays du Trégor-Goëlo ».

Instance représentative de la diversité des acteurs locaux, le Conseil était l'interlocuteur permanent des élus à l'échelle du Pays du Trégor-Goëlo et depuis 2014, à l'échelle de Lannion-Trégor Communauté.

Lors de l'assemblée générale du 26/02/2014, le Conseil de Développement s'est en effet prononcé pour être aussi celui de Lannion Trégor Communauté.

Lannion Trégor Communauté a été créée le 1er janvier 2014 par fusion entre Lannion-Trégor Agglomération et la Communauté de Beg Ar C'Hra, puis par fusion avec la Communauté de communes du Centre Trégor et l'intégration de la commune de Perros-Guirec le 1^{er} janvier 2015 et confirmée par délibération du conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'agglomération le 3 janvier 2017, suite à la fusion de LTC, de la Communauté de communes du Haut-Trégor et de la Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux (Arrêté préfectoral de septembre 2016).

Le Conseil de développement de Lannion-Trégor Communauté a été créé par délibération du conseil communautaire le 7 octobre 2014 et confirmé par le conseil communautaire de la nouvelle Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2017 (délibération du 3 janvier 2017).

Les membres du CD sont des représentants d'organismes composant la société civile organisée. Chaque organisme est appelé à désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant au sein du Conseil.

Les organismes sont répartis en cinq collèges :

- Activités économiques et organismes de développement
- Formation/Recherche
- Vie collective et associative
- Syndicats de professionnels et de salariés
- Personnes qualifiées

2. Objet du Conseil de développement de LTC

Le Conseil s'attache à participer à la construction des politiques territoriales, à penser le développement durable du territoire, en éclairant les réflexions des décideurs par le biais d'avis et de préconisations.

Ce conseil a donc vocation à :

- Permettre l'expression des principaux acteurs socio-économiques et associatifs du territoire de LTC sur les enjeux, les projets de développement et d'aménagement
- Susciter l'échange entre eux pour rechercher l'intérêt général du territoire et de ses habitants

- Appointer aux élus une réflexion sur l'aménagement du territoire de LTC dans un souci de développement durable
- Donner des avis visant à une cohérence des actions menées au sein de LTC

Interlocuteur privilégié de Lannion Trégor Communauté, il participe aux travaux des différentes commissions et groupes de travail ad-hoc à travers notamment la désignation de référents thématiques en son sein

Conformément à l'article 88 de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 (dite loi NOTRe): « *le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre* ».

4

I. LES RELATIONS ENTRE LE CONSEIL ET LTC

1. Renouveaulement du Conseil de développement

Les demandes d'adhésions pour les différents collèges constitutifs sont validées en Assemblée Générale chaque année. Cependant, le bureau a délégation pour instruire ces demandes « au fil de l'eau » et les accepter entre deux AG. LTC peut être force de proposition pour l'adhésion au Conseil de Développement de structures qui lui semblent représentatives du territoire dans ses champs de compétence.

2. Les instances de LTC

LTC s'engage à associer le Conseil aux réflexions de ses instances, en lui assurant la participation d'au moins un de ses membres au sein des commissions thématiques de LTC mises en place, particulièrement au sein de la commission thématique n°8 « Pays du Trégor et animation territoriale », où il est représenté à hauteur de 40% avec voix consultative. Le Conseil est également amené à participer à des réunions de travail thématiques et ses membres sont invités aux réunions de la commission consultative des services publics locaux de LTC, établie par une délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 17 janvier 2017.

3. Les instances du Conseil de développement

Le Conseil s'engage à inviter des représentants de Lannion-Trégor Communauté aux réunions de son Assemblée Générale, ainsi qu'à ses soirées-débat et autres événements.

4. Les modalités de coordination

D'une façon générale, les deux parties s'engagent à transmettre toute information utile, et à fonctionner dans une logique de transparence afin de :

- Favoriser une articulation des travaux entre le Conseil de développement et l'agglomération dans une logique d'efficacité et de mutualisation des coûts ;
- Permettre au Conseil de développement de jouer son rôle consultatif et aux élus de LTC de prendre en compte les réflexions en cours au sein du Conseil.

Des rencontres entre le Président du CD et le Vice-Président en charge du Pays du Trégor et de l'animation territoriale pourront être organisées afin d'échanger sur les actualités des deux parties et sur les sujets faisant ou pouvant faire l'objet d'un travail en commun. D'autres membres du CD et élus LTC seront associés à ces rencontres en tant que de besoin.

Une concertation permanente a lieu au sein de la commission n°8, avec a minima la présentation d'un rapport d'activités annuel du CD et des orientations de l'année à venir.

Ce programme d'activités sera établi chaque année en concertation entre les parties, précisant les thèmes faisant l'objet de saisine, les modalités de travail, et le budget prévisionnel de l'année. Les orientations des travaux sur saisine sont examinées lors de réunions communes.

5

II. MODALITES DE TRAVAIL PARTAGE

Le Conseil de Développement est associé aux activités de LTC selon les modalités suivantes :

- Via la participation de ses représentants aux commissions de travail thématiques de LTC ;
- Via la participation de ses représentants à certains groupes de travail ou comités de pilotage établis de façon ad hoc, sur base d'une invitation ;
- Via une saisine ;
- Via une auto-saisine.

Dans les exposés introductifs aux délibérations de LTC, il est fait mention systématiquement des contributions du Conseil de Développement en précisant les apports de ces contributions dans la réflexion des élus.

1. Commissions de travail LTC

Le CD peut nommer au maximum deux de ses membres pour participer à chaque commission thématique de LTC, sans suppléance. La Commission n°8 « Pays du Trégor et animation territoriale » fait exception à cette disposition en accueillant douze représentants du CD. Les représentants du CD ont voix consultative dans le cadre des commissions thématiques de LTC.

Le CD communique à LTC la liste de ses membres désignés et l'informe de tout changement à ce sujet. Les membres du Conseil de Développement désignés pour participer aux commissions de travail LTC bénéficient des mêmes conditions de participation que les autres membres élus. Ils reçoivent les invitations, comptes-rendus et autres documents de travail de ces commissions, et s'engagent à ne pas diffuser ces documents en dehors des membres du CD sans autorisation de la part de LTC.

2. Participation à des groupes de travail ou comités de pilotage ad hoc

LTC peut inviter le Conseil de Développement à désigner un ou plusieurs de ses membres à participer à certains groupes de travail ou comités de pilotage établis de manière ad hoc pour traiter un sujet spécifique. Sans formalisme particulier, ces invitations pourront néanmoins être précédées d'un échange ayant pour objet de préciser les attentes de LTC quant à la contribution du CD dans le groupe de travail ou comité de pilotage concerné. Les membres du Conseil de Développement désignés pour participer à ces groupes de travail ou comités de pilotage bénéficient des mêmes conditions de participation que les autres membres élus. Ils reçoivent les invitations, compte-rendu et autres documents de travail et s'engagent à ne pas diffuser ces documents en dehors des membres du CD sans autorisation de la part de LTC.

3. Saisine

Lannion-Trégor Communauté peut saisir le Conseil sur toute question de sa compétence, de ses missions ou sur tout sujet intéressant le territoire. La proposition de saisine est écrite et signée, elle fait l'objet d'une note précisant la problématique, l'attente des élus quant au retour attendu (avis, contribution à un débat, date souhaitée pour la remise des conclusions de l'étude).

Le président de LTC mettra à la disposition du conseil tout document utile sur le sujet étudié. Le cas échéant, l'assistance des services de LTC ou d'un consultant extérieur pourra être mise à disposition du Conseil de Développement selon des modalités qui feront l'objet d'un accord préalable.

Si nécessaire, le président du conseil de développement précisera par écrit les besoins nécessaires à la réflexion du conseil de développement.

4. Auto-saisine

Conformément à la loi, le Conseil de développement peut s'autosaisir de tout sujet d'intérêt pour le territoire et à formuler des avis et propositions.

III. LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION

1. Les auditions

Afin d'éclairer la réflexion de ses membres sur une saisine ou auto-saisine, le Conseil peut demander à auditionner élus et/ou techniciens de LTC.

Ces auditions seront programmées en temps utile pour rester compatibles avec le rythme et l'avancement des travaux conduits par les élus et services d'une part et conduits par le Conseil de développement d'autre part.

Au besoin, des temps d'échange entre un groupe de travail du CD et les élus ou techniciens LTC référents sur un sujet spécifique pourront être organisés, afin de faciliter le partage d'information.

2. Transmission des avis et propositions

Les avis, propositions, contributions du Conseil sont transmises au Président de LTC par courrier et peuvent faire l'objet d'une présentation devant les instances décisionnelles de LTC à la demande de l'une ou l'autre des instances.

LTC s'engage à donner suite à toute contribution ou avis que le Conseil lui adresse (courrier, présentation et échanges devant une instance, diffusion.)

3. La communication grand public

Le Conseil de Développement et le service communication de LTC se rencontrent périodiquement afin de permettre au Conseil de communiquer sur son activité, notamment via le bulletin d'information de la collectivité et une page dédiée sur le site Internet de LTC.

IV. LES MOYENS TECHNIQUES ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PAR LANNION TREGOR COMMUNAUTE

LTC participe à la logistique financière et administrative des activités du Conseil en lien avec l'objet de la présente Charte, portant sur les compétences actuelles de LTC, celles étudiées de manière prospective ou encore sur l'animation territoriale autour du projet de territoire et des politiques contractuelles.

Sur la base de l'enveloppe régionale dédiée à l'animation des Conseil de développement bretons, LTC apportera :

- Une assistance à l'ingénierie du Conseil, pour l'organisation et le suivi du programme d'activité, l'organisation du portage et du suivi des contributions. LTC désignera au sein de ses services l'interlocuteur référent chargé de l'organisation de cette ingénierie, et mobilisera selon les besoins du personnel de LTC.
- L'accès au service de reprographie communautaire pour les travaux dédiés du Conseil de développement. Les demandes de travaux devront être établies dans des délais et des quantités raisonnables et privilégier les impressions en noir et blanc. Toutes ces prestations feront l'objet d'une évaluation annuelle.
- L'accès aux véhicules de service de LTC pour des déplacements du Président du CD, liés aux missions du CD.
- Une subvention annuelle attribuée au vote du budget primitif de la collectivité pour couvrir les frais de communication, d'animation et de déplacements éventuels dans divers sites hors de Lannion, « résidence administrative » des membres du Conseil pour les travaux en cours.
- Le Conseil se réunit dans des locaux de l'agglomération.

V. EVOLUTIVITE

Le Conseil de Développement et Lannion Trégor Communauté souhaitent faire de cette Charte de partenariat un processus ouvert, évolutif. Aussi, cette Charte pourra être amendée pour tenir compte des expériences accumulées. Les progrès réalisés, les démarches participatives réussies doivent enrichir la Charte au fil du temps.

Fait le

A Lannion,

Le président de Lannion-
Trégor Communauté,

Joël Le Jeune

Le président du Conseil de
Développement,

Gilles Blanschong

20 - Droit à la formation des élus

Rapporteur : Frédéric LE MOULLEC

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2123-12 ;

CONSIDERANT Que les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ;

CONSIDERANT Que le conseil communautaire doit délibérer dans les trois mois suivant son renouvellement sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

CONSIDERANT Que les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la collectivité à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur et qu'ils comprennent :

- les frais de déplacement (les frais de transport et les frais de séjour, c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration),
- les frais d'enseignement,
- la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus, justifiée par l'élu et plafonnée à l'équivalent de 18 jours, par élu et pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT Que le montant des dépenses prévisionnelles de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus communautaire et que le montant réel des dépenses ne peut excéder 20 % du même montant ;

CONSIDERANT Qu'un débat sur la formation des membres du conseil communautaire doit avoir lieu chaque année à l'appui du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité ;

Monsieur Yves NEDELLEC, Conseiller Communautaire de Lannion, demande si les 15 000 € dédiés à la formation ont été suffisants ou pas sur le dernier mandat.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique qu'ils ont été sous utilisés. Il fait remarquer que c'est un sujet ouvert et important. Il invite les élus à faire part de leurs demandes.

Monsieur Serge HENRY, Conseiller Communautaire de Troguéry, demande s'il est envisageable de faire une formation « en locale » comme cela avait été fait au Haut Trégor.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, indique que cela pourrait être fait, comme cela l'est pour le personnel, suivant les demandes.

Madame Julie SAUVEE, Conseillère Communautaire de Trévou-Tréguignec, demande comment avoir accès aux formations.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait savoir que les informations sont disponibles auprès de Madame Claudie GUEGAN, Directrice Générale Adjointe en charge du pôle ressources. Il ajoute que ce sujet pourrait être discuté en commission n°1 pour diffuser un catalogue de formations potentielles.

Madame Françoise LE MEN, Conseillère Communautaire de Lannion, indique que les élu sont inondés de publicités sur le droit à la formation d'organismes divers. Elle souhaiterait que le service RH les aiguillent pour reconnaître les bons organismes.

Monsieur Frédéric LE MOULLEC, Vice-Président, trouverait intéressant que les conseillers communautaires et municipaux remontent leurs besoins en formations pour rencontrer différents organismes, comme par exemple l'Association Régionale d'Information des Collectivités.

Monsieur Patrick L'HEREEC, Conseiller Communautaire de Plounérin, demande s'il est possible de trouver une formation commune aux conseillers communautaires et municipaux.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, répond par l'affirmative et indique que c'est encore mieux si on peut créer de la synergie.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

- INSCRIRE** Le droit à la formation dans les orientations suivantes :
- Être en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux commissions ;
 - Favoriser l'efficacité personnelle (ex : informatique, gestion des conflits, etc.)
 - Renforcer la compréhension de la gestion des politiques locales (ex : marché public, démocratie locale, etc.)
- FIXER** Le montant des dépenses de formation à 15 000€/an. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Alain STEPHAN, Conseiller Communautaire de Pleumeur-Bodou, souhaite donner une explication de vote : « par rapport aux commissions thématiques, un courriel a été envoyé mi août, auquel il fallait répondre avant le 1^{er} septembre. Personnellement, j'ai reçu ces informations après la marée, difficile de répondre. De même, je n'ai pas reçu l'invitation pour la conférence des Maires, c'est difficile d'être en séance et de se prononcer, surtout qu'en général, j'ai des collègues avec lesquels j'échange pour préparer les Conseils

Communautaires. Voilà l'explication car cela a pu paraître bizarre que je m'abstienne sur tout ».

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, lui rappelle qu'il ne fait pas partie de la conférence des Maires et qu'il est donc normal qu'il n'ait pas été convoqué. Il explique que chaque mail envoyé aux élus ne vaut pas convocation, certains sont envoyés uniquement pour information comme l'exige la loi Engagement et Proximité du 19 décembre 2019.

Monsieur Alain STEPHAN, Conseiller Communautaire de Pleumeur-Bodou, est surpris que les questions diverses qu'il avait proposées ne passent pas en Conseil Communautaire.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, fait savoir que ces questions ne concernaient pas l'ensemble du Conseil, l'une Louannec et l'autre Pleumeur-Bodou. Il ajoute que par certains aspects elles auraient pu être généralisées mais le Bureau Exécutif qui a examiné ces questions a jugé qu'elles ne relevaient pas du Conseil Communautaire et qu'elles devaient d'abord être vues dans les communes concernées puis dans les commissions dont elles dépendent. Il précise qu'il a pris conseil du Bureau Exécutif pour savoir si ces questions devaient être étudiées en Conseil Communautaire et l'avis rendu est défavorable. Il rappelle que le Président est maître de l'ordre du jour de chaque séance.

Monsieur Joël LE JEUNE, Président, rappelle à l'Assemblée, le décès brutal et tragique de Benoît LE PERU, employé au SMITRED, adjoint au Maire de Cavan et souhaite lui rendre un hommage collectif en respectant une minute de silence. Il souhaite également y associer Serge LE GOFFIC, élu de Pleumeur-Bodou, récemment disparu.

Fin de séance à 20h10